



2 Plan d'actions



Octobre 2007

Sommaire		
	Préambule et démarche du plan d'actions	93
	Synthese des diagnostics paysager et agricole	95
	Enjeux / Pistes de travail	96
	Composante agricole	96
	Composante urbaine et architecturale	97
	Composante touristique	98
	Présentation du plan d'action	99
	Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne	101
	1. Animer la réflexion collective des agriculteurs sur des projets confortant l'agriculture du Pays de la Gervanne	101
	2. Gérer l'enrichissement & maintenir l'ouverture du paysage	102
	3. Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne	104
	4. Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement	114
	Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne	118
	5. Mettre en place des ateliers 'paysage, architecture et urbanisme' en Pays de la Gervanne	118
	6. Développer le conseil architectural et paysager	119
	7. Accompagner les agriculteurs pour la qualité architecturale et paysagère des bâtiments d'exploitation agricole et de leurs abords	121
	8. Proposer des outils pratiques pour accompagner la réhabilitation des cabanons	122
	Axe 3 : encourager un développement touristique doux ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne	124
	9. Réaliser un plan d'interprétation pour le Pays de la Gervanne	124
	10. Former des acteurs touristiques locaux aux valeurs patrimoniales naturelles et culturelles de la Gervanne	129

Préambule et démarche du plan d'actions

La première étape de l'élaboration de la charte paysagère a consisté en l'analyse des composantes paysagères des six communes de la Gervanne, à l'échelle de l'ensemble du territoire - c'est le référentiel paysager - et à l'échelle des unités paysagères identifiées.

Cette analyse a permis de faire apparaître les dynamiques d'évolution, les menaces et potentiels de la Gervanne.

Parallèlement un diagnostic agricole a été réalisé par l'APAP. Celui-ci s'est basé sur une analyse fine de l'activité agro-pastorale, à partir d'enquêtes sur chacune des exploitations. Ce travail a permis de dégager les atouts, faiblesses et perspectives d'évolution de l'activité agro-pastorale en Gervanne.

En croisant ces deux approches, il a été possible de dégager des grandes tendances et d'enjeux paysagers de la Gervanne. Ceux-ci ont été déclinés en pistes de travail, à partir desquelles des actions concrètes liées au paysage peuvent être envisagées, grâce à une importante concertation en groupe de travail et ateliers.

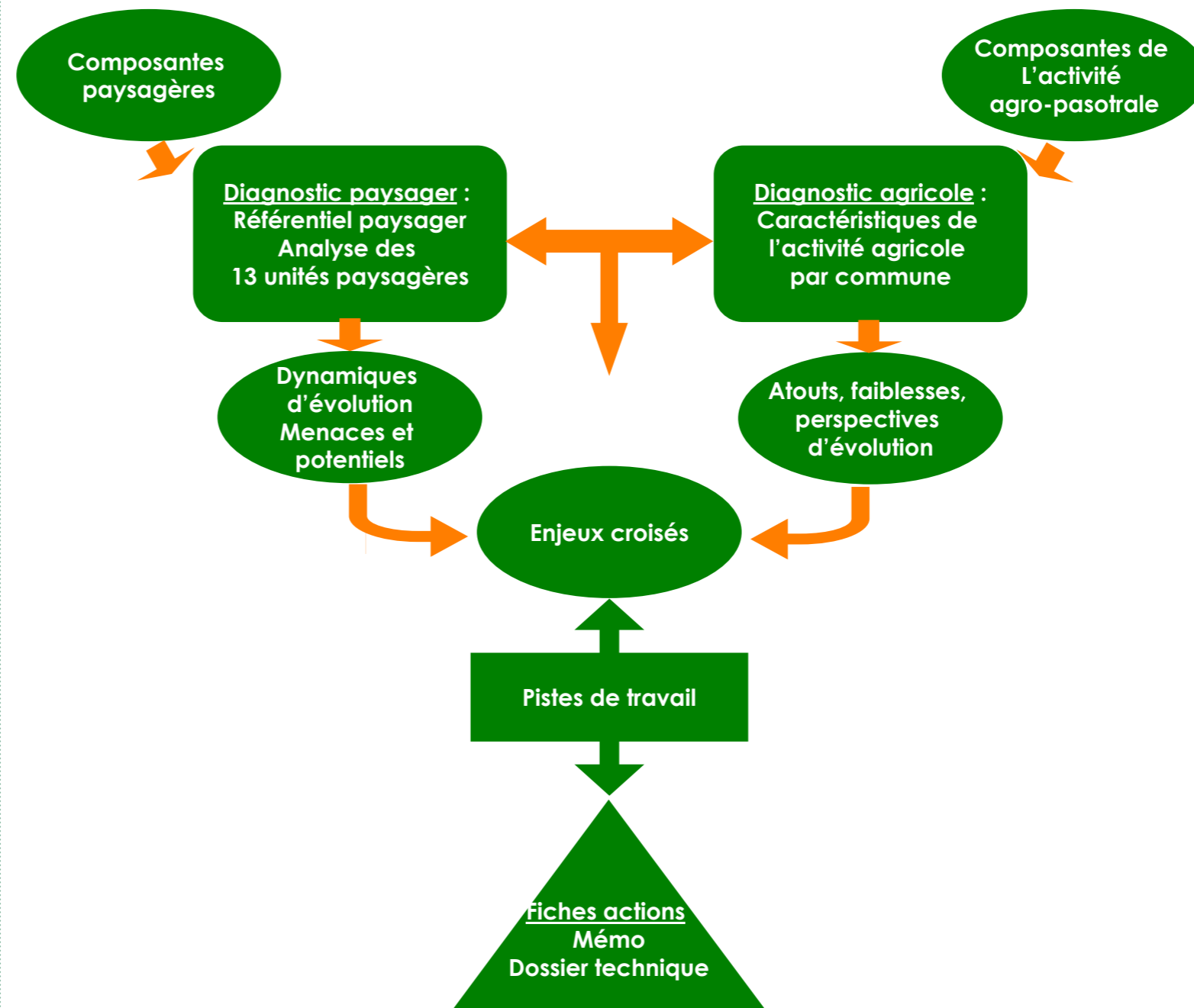
En effet, le choix a été fait, dès le démarrage de la mission, de donner à la charte paysagère de la Gervanne un caractère opérationnel, avec l'élaboration d'un premier programme d'actions à mettre en œuvre à court terme (échéance de 2 ans).

Il s'agit d'engager très rapidement des actions démonstratives, visant à ancrer des attitudes nouvelles et à susciter une dynamique à plus long terme.

Ce plan d'actions constitue l'une des déclinaisons de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Vercors.

Méthodologie

Schéma méthodologique



Synthèse des diagnostics paysager et agricole

Les 3 « sphères » du Développement Durable appliquées aux valeurs paysagères de la Gervanne

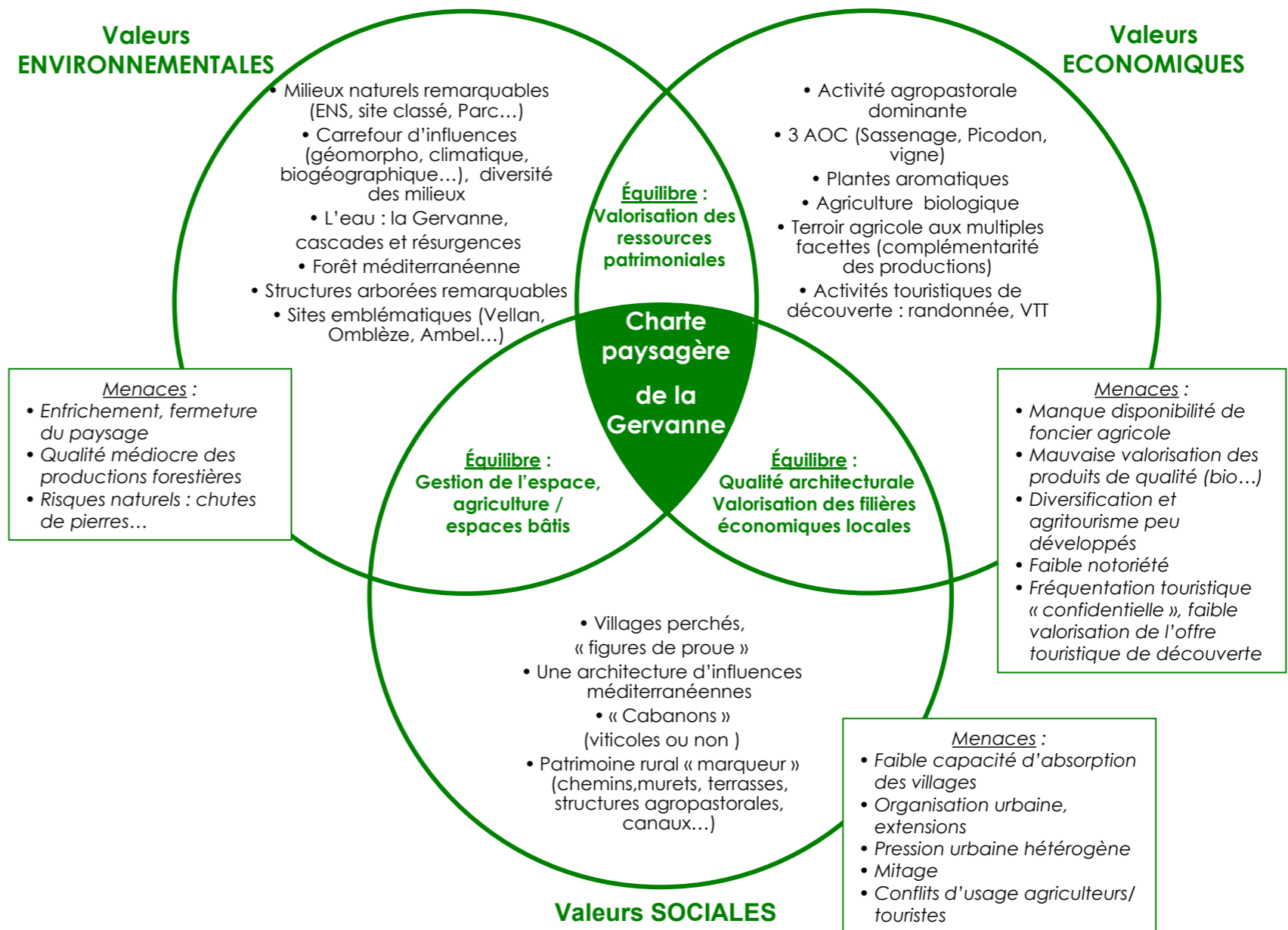
Dans les 3 « sphères » sont indiquées, de manière synthétique, les valeurs paysagères de la Gervanne.

- Valeurs paysagères environnementales : liées aux milieux naturels
- Valeurs paysagères économiques : liées aux activités économiques qui ont une influence sur le paysage
- Valeurs paysagères sociales (ou humaines) : comment la vie et les relations humaines et s'expriment dans le paysage

A l'extérieur et en italique sont signalées les principales menaces identifiées, associés à ces trois familles de valeurs.

A l'intersection entre les cercles figurent les éléments d'équilibre, qui sont aussi les enjeux paysagers du territoire, qui seront déclinés en pistes de travail et plan d'actions.

L'objectif de la charte paysagère de la Gervanne est bien sûr de se situer au cœur de ces enjeux.



Composante agricole

Tendances / Enjeux

- Un enrichissement important sur certains secteurs (Omblèze, Le Chaffal, Combovin notamment) qui participe à la fermeture du paysage et à une perte de qualité et d'identité paysagères
- Des bâtiments agricoles qui génèrent des impacts visuels dans le paysage (architecture, traitement des abords)
- Un patrimoine culturel rural riche et diversifié à préserver et à valoriser

Pistes de travail

- Maintenir et encourager la dynamique agricole existante - préserver l'ouverture des paysages - Aider les agriculteurs à limiter l'enrichissement et/ou à rouvrir des prairies
- Développer la communication et/ou la médiation entre agriculteurs et population - Sensibiliser la population au rôle de l'agriculture dans le paysage
- Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles (architecture, abords)
- Sensibiliser à la valeur paysagère et patrimoniale du patrimoine culturel rural et des structures arborées (inscription en élément de paysage dans les documents d'urbanisme)
- Encourager les agriculteurs à s'impliquer dans la révision des documents d'urbanisme

Fiches-Action

- Animer la réflexion collective des agriculteurs sur des projets confortant l'agriculture du Pays de la Gervanne
- Gérer l'enrichissement & maintenir l'ouverture du paysage
- Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur...)
- Accompagner les agriculteurs pour la qualité architecturale et paysagère des bâtiments d'exploitation agricole et de leurs abords
- Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement

Composante urbaine et architecturale**Tendances / Enjeux**

- Une pression urbaine contrastée selon les secteurs : forte sur Beaufort-sur-Gervanne et Combovin, moyenne sur Plan de Baix et Gigors-et-Lozeron, faible à très faible sur les autres communes
- Des villages remarquables (villages perchés, forme bâtie groupées) qui présentent une forte sensibilité paysagère aux extensions
- Des constructions récentes qui ne respectent pas l'architecture locale de grande qualité
- Des cabanons soumis à des changements de destination qui induisent des travaux de transformation

**Pistes de travail**

- Prévoir un développement mesuré, cohérent et adapté à chaque village
- Sensibiliser et conseiller sur la réhabilitation des cabanons
- Mettre en place un PLU intercommunal ?
- Développer le conseil architectural et paysager sur le territoire

**Fiches-Action**

- **Mettre en place des ateliers 'paysage, architecture et urbanisme' en Gervanne**
- **Développer le conseil architectural et paysager (habitat individuels et projets d'aménagement des collectivités)**
- **Proposer des outils pratiques pour accompagner la réhabilitation des cabanons**

Composante touristique**Tendances / Enjeux**

- Un fort potentiel touristique aujourd'hui méconnu et peu valorisé
- Des conflits d'usages entre promeneurs, agriculteurs et chasseurs qui freinent, entre autres, le développement du tourisme
- Une volonté marquée des acteurs locaux à affirmer leur identité et à maîtriser la fréquentation touristique

**Pistes de travail**

- Valoriser les points de vue remarquables et favoriser la découverte et la lecture du paysage
- Valoriser et aménager les sites touristiques
- Mettre en valeur la rivière Gervanne (accès visuel et physique à l'eau)
- Elaborer des produits touristiques et culturels autour du patrimoine culturel rural (sentier découverte, sensibilisation...)
- Gérer les conflits d'usages entre promeneurs, agriculteurs et chasseurs (organisation d'ateliers d'échange, manifestation festive...)

**Fiches-Action**

- **Réaliser un plan d'interprétation du Pays de la Gervanne**
- **Former des acteurs touristiques locaux aux valeurs patrimoniales naturelles et culturelles de la Gervanne**

Présentation du plan d'action

Les axes stratégiques

Le plan d'actions de la charte paysagère du Pays de la Gervanne s'énonce en 3 axes : ...

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne

Axe 3 : Encourager un développement touristique doux, ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne

Pour chacun des axes :

- une **action pilote** a été identifiée
- l'action pilote est accompagnée de plusieurs **actions complémentaires** qui en découlent ou qui pourront être mises en œuvre par «rebond».

NB :

De nombreuses actions ont une vocation intercommunale et devront de fait être portées par une intercommunalité. Elles devront être discutées en particulier au sein de la CCVD, et du PNRV, qui pourrait intégrer certaines actions dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle charte du Parc.

Axe stratégique	Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne	Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne	Axe 3 : Encourager un développement touristique doux, ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne
Fiche action pilote	1. Animer la réflexion collective des agriculteurs sur des projets confortant l'agriculture du Pays de la Gervanne	5. Mettre en place des ateliers 'paysage, architecture et urbanisme ' en Pays de la Gervanne	9. Réaliser un plan d'interprétation pour le Pays de la Gervanne
Fiche action complémentaire	2. Gérer l'enfrichement & maintenir l'ouverture du paysage 3. Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur...) 4. Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement	6. Développer le conseil architectural et paysager 7. Accompagner les agriculteurs pour la qualité architecturale et paysagère des bâtiments d'exploitation agricole et de leurs abords 8. Proposer des outils pratiques pour accompagner la réhabilitation des cabanons	10. Former des acteurs touristiques locaux aux valeurs patrimoniales naturelles et culturelles de la Gervanne

Présentation du plan d'action

Les fiches-action

Les fiches actions sont des outils pratiques à destination des élus, rédigées sous la forme de « mémo ». Elles comprennent les rubriques suivantes :

- Enjeu politique : sous forme d'un argumentaire politique très synthétique sur lequel les élus peuvent s'appuyer pour porter ces actions
- Objectifs : résultats attendus
- A quoi s'engagent les communes : les engagements ne sont pas toujours financiers. Il sont souvent plutôt de l'ordre de l'implication dans une démarche, et de l'appropriation d'objectifs à atteindre
- Principales étapes : principales étapes concrètes pour la mise en œuvre de l'action
- Assistance technique et animation : cette rubrique distingue ce qui peut être fait en interne (au sein de la collectivité maître d'ouvrage) ou en externe (qui doit être confié à des techniciens spécialistes ou à un bureau d'étude)
- Actions de références : projets déjà réalisés qui peuvent inspirer la démarche locale
- Pour aller plus loin : actions qui pourraient être engagées à plus long terme
- Documents techniques joints

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Animer la réflexion collective des agriculteurs sur des projets confortant l'agriculture du Pays de la Gervanne

<p>Enjeu politique</p>	<p>L'activité agricole a façonné et façonne les paysages de la Gervanne. Elle participe grandement à leur qualité et à leurs ambiances.</p> <p>Le diagnostic agricole a mis en évidence les difficultés des agriculteurs par secteurs, par exemple : préservation de la place des agriculteurs et de l'agriculture à Beaufort-sur-Gervanne, canalisation et sensibilisation des touristes à Combovin, répartition des terres et pérensation de tous types d'agriculture à Gigors-et-Lozeron, pérensation et valorisation de la production de lait de vache au Chaffal, à Omblyze et à Plan de Baix, limitation de l'enfrichement et réouverture de prairies au Chaffal et à Omblyze.</p> <p>Un manque de communication et d'échanges entre les agriculteurs du Pays de la Gervanne a également été identifié. Des ateliers de travail réunissant agriculteurs et divers partenaires agricoles, basés sur des échanges d'expérience, discussions et débats, permettront aux agriculteurs du territoire d'échanger, d'évoluer et de trouver des solutions collectives.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'agriculture du Pays de la Gervanne à travers la mise en place d'ateliers de travail sur la thématique agricole. • Poursuivre la dynamique mise en place lors de l'élaboration du diagnostic agricole. • Développer des échanges réguliers entre agriculteurs sur des problématiques communes. • Développer des habitudes de travailler ensemble. • Construire ensemble des solutions qui répondent aux difficultés des agriculteurs
<p>A quoi s'engagent les communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la démarche et diffuser l'information • S'impliquer en participant à certains ateliers qui seront organisés
<p>Principales étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter des moyens d'animation nécessaires ou solliciter une structure « porteuse » de la démarche en disposant. • Organiser des ateliers (fréquence à définir, de l'ordre de 5 ou 6 par an) : contenu thématique (production laitière : aider les agriculteurs concernés à réfléchir sur l'activité, les accompagner pour leur éventuelle évolution-transformation, leur donner des outils... ; réflexion sur la réalisation d'une petite unité de transformation ; développer la vente directe des produits ; réflexion sur le foncier ; limitation de l'enfrichement et réouverture du paysage...), lieu, intervenants, gestion des invitations, réalisation des comptes-rendus...
<p>Assistance technique et animation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation logistique des ateliers • Animation des ateliers

Fiche action pilote

Maître d'ouvrage

PNRV

APAP

Echéancier

Démarrage 2008

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture

DDAF

CCVD

Partenaires financiers

Département ?

Région ?

PNRV ?

Coûts

Animation pour l'organisation des ateliers

Prestataire

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Gérer l'enfrichement & maintenir l'ouverture du paysage

Fiche complémentaire

2

Enjeu politique	<p>Dans toutes les communes, mais surtout sur les communes de Combovin, Le Chaffal et Ombrière, les éleveurs rencontrent des difficultés dans l'entretien de leur zones de pâture (diminution de la main d'oeuvre sur les exploitations, modification des pratiques d'élevage).</p> <p>Ces difficultés d'entretien sont perceptibles dans le paysage : elles génèrent un enfrichement de certaines parcelles et produisent une fermeture du paysage par avancée de la forêt, qui nuisent à la qualité paysagère de la Gervanne.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'ouverture du paysage à travers la gestion de l'enfrichement Permettre aux agriculteurs le désirant d'exploiter les terres en cours d'enfrichement et de participer ainsi à la gestion de l'espace et l'entretien du paysage
A quoi s'engagent les communes	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la démarche Informer et sensibiliser les agriculteurs
Principales étapes	<p>L'ensemble de la démarche doit être concertée avec les agriculteurs et les partenaires techniques (ateliers de travail pour chacune des étapes)</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir une carte des secteurs en cours d'enfrichement à maintenir ouverts en croisant les diagnostics agricole et paysager et en intégrant les différents éléments liés aux risques naturels, au droit des sols (document d'urbanisme), aux inventaires et protections environnementales... Hiérarchiser les priorités d'action en fonction de : la faisabilité d'entretien (date enfrichement, accessibilité de la parcelle, pente), la sécurité de l'habitat, l'intérêt agricole, l'impact paysager, l'intérêt économique, les possibilités d'entretien à long terme. Etablir une carte des différents espaces à enjeux : espaces stratégiques, espaces intermédiaires, espaces de sécurité Définir les actions à mettre en oeuvre pour maintenir ces espaces ouverts : gestion par le mode de conduite des animaux, modification de la structure de la parcelle, entretien des bosquets et lisières, débroussaillage, réaménagement des espaces très enfrichés évoluant vers le boisement... Définir les types d'entretien et de gestion appropriés à chaque espace : entretien systématique et régulier, entretien systématique mais non régulier, entretien au cas par cas.
Assistance technique et animation	<ul style="list-style-type: none"> Animation pour l'organisation d'ateliers avec les agriculteurs et partenaires techniques Prestataire pour affiner les priorités d'action, réaliser les cartes et définir les actions et types d'entretien à mettre en oeuvre
Actions de références	<p>Guide méthodologique d'appui à la conception, la planification et à la mise en place d'actions concertées de lutte contre la friche et l'extension des boisements en Belledonne : «Agir contre la fermeture de l'espace». Chambre d'agriculture de l'Isère, ADABEL.</p>
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> Coupler cette action d'entretien des espaces ouverts par l'agriculture à des actions de préservation et/ou de création d'activités agricoles Mener des actions de réflexion/sensibilisation/communication par les collectivités afin d'alimenter la réflexion et communiquer sur le devenir du territoire. Pour des secteurs présentant de forts enjeux mais peu d'intérêt agricole, la collectivité peut prendre en charge la gestion des espaces qui ne peuvent être gérés par l'agriculture.
Documents techniques joints	Extrait du diagnostic agricole

Maître d'ouvrage

Parc ?

CCVD ?

Echéancier

Lancement : 2008

À pérenniser.

Partenaires techniques

APAP

Chambre d'agriculture

DDAF

ONF

CRPF

Partenaires financiers

Département

Région

Europe ?

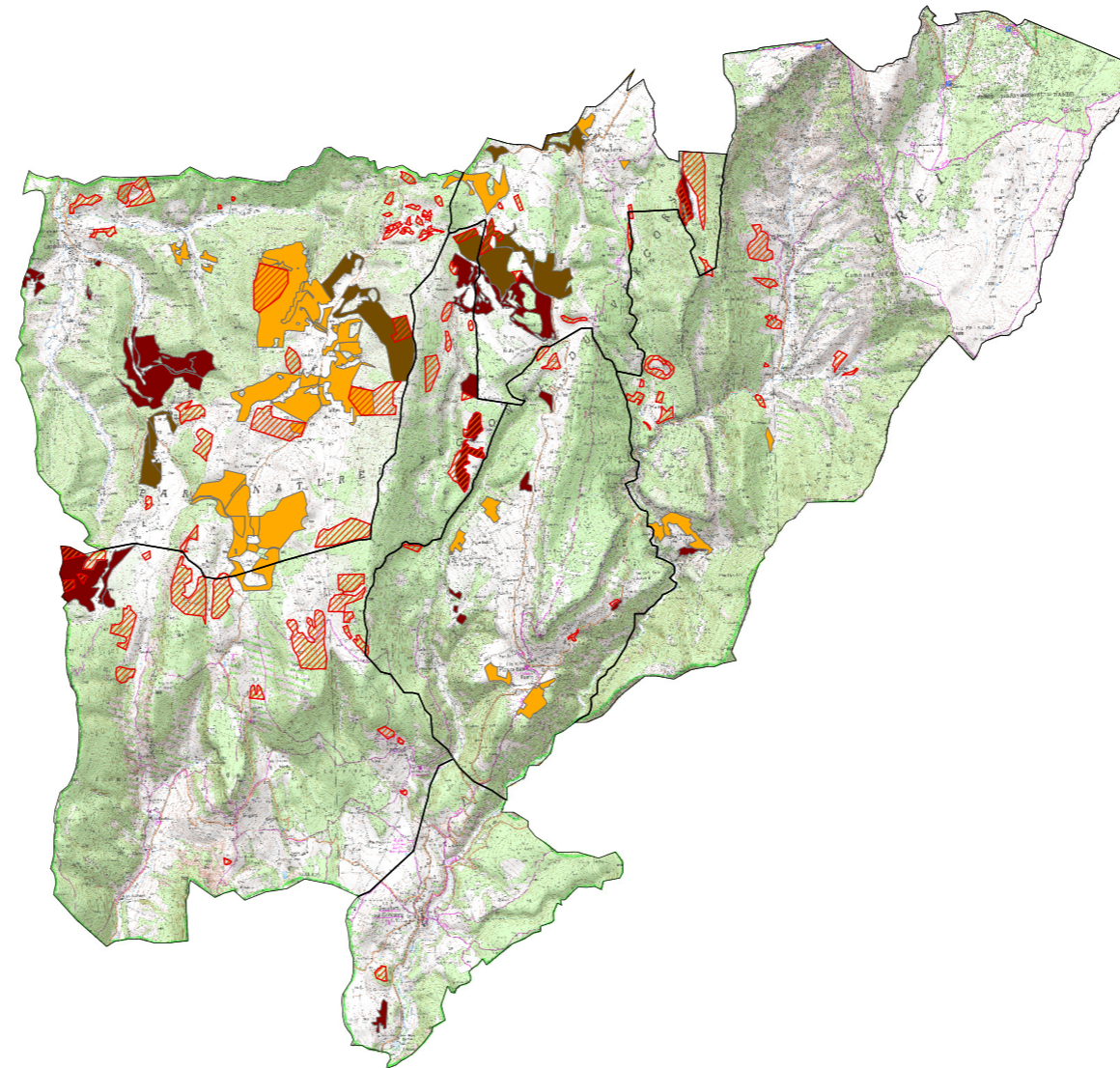
Coûts





Animation pour l'organisation des ateliers

Prestataire étude

Action d'entretien/réouverture d'espaces en cours d'enfrichement

Zones intéressantes à débroussailler ou rouvrir
selon les agriculteurs du secteur Gervanne



-  Zones intéressantes à débroussailler selon les agriculteurs
-  Article 19
-  Articles 19 et 21
-  OLAE : Article 21



APAP, MS, Mars 2007
Scan 25, IGN, copie et reproduction interdites, licence n°2007CUEX0729

1 100 550 0 1 100 Mètres
1:65 000

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

Enjeu politique	<p>L'activité agricole a façonné et façonne les paysages de la Gervanne, et participe grandement à leur qualité. Jusqu'à très récemment, cette activité faisait partie intégrante du quotidien des habitants du territoire et incitait à un respect mutuel des différents usages.</p> <p>Aujourd'hui, l'arrivée de nouveaux habitants ou le développement touristique (quoique mesuré), conduisent petit à petit à une rupture dans la perception de l'agriculture par la population et à des conflits d'usages (agriculteurs/promeneurs, agriculteurs/nouveaux arrivants).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Concilier les différents usages de l'espace • Faire connaître aux nouvelles populations et usagers du territoire les activités agricoles, et leurs rôles dans le milieu rural, le paysage et la qualité du cadre de vie • Favoriser une harmonie entre les agriculteurs et les autres utilisateurs du territoire : expliquer les pratiques mises en oeuvre et les enjeux paysagers qui s'y rattachent pour une meilleure compréhension et acceptation de ces dernières • Sensibiliser la population sur des gestes à suivre pour éviter les conflits et préserver les spécificités des milieux de la Gervanne
A quoi s'engagent les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la démarche et diffuser l'information • S'impliquer en participant aux ateliers qui seront organisés • Sensibiliser les agriculteurs, les nouveaux arrivants, les promeneurs, les touristes...
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter des moyens d'animation nécessaires ou solliciter une structure « porteuse » de la démarche • Organiser des ateliers regroupant des élus, des agriculteurs, des habitants, des promeneurs, des acteurs du tourisme... pour concevoir la charte : contenu thématique, lieu, intervenants, gestion des invitations, réalisation des comptes-rendus... • Mise en place d'animations diverses : fêtes, chantiers nature, voyage d'étude/visite de territoires d'expériences...
Assistance technique et animation	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation logistique des ateliers • Animation pour l'organisation des ateliers
Actions de références	<ul style="list-style-type: none"> • Charte « Bien vivre en Belledonne » (Isère) • Veillées • Expériences en cours sur le territoire des 4 montagnes, menées par l'APAP : médiation, émission de radio, plaquette de sensibilisation, interventions en milieu scolaire...
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de promotion : lancement d'un concours photo, participation à des émissions de radio... • Conception d'outils de promotion en direction des enfants : livret pédagogique, jeu 'grandeur Nature'...
Documents techniques joints	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait Plaquette «Belledonne et Veillées» • Extrait Plaquette «Patrimoine de Belledonne : animations et conférences» • Chantier nature (concordia Rhône Alpes) • Charte « Bien vivre en Belledonne » (Isère) • Etude Adabel

Fiche complémentaire

3

Maître d'ouvrage

Parc ?

CCVD ?

APAP ?

Echéancier

Lancement : 2008
(avec les nouvelles équipes municipales)

Partenaires techniques

Parc

Chambre d'agriculture

DDAF

APAP

Partenaires financiers

Département ?

Région ?

Coûts

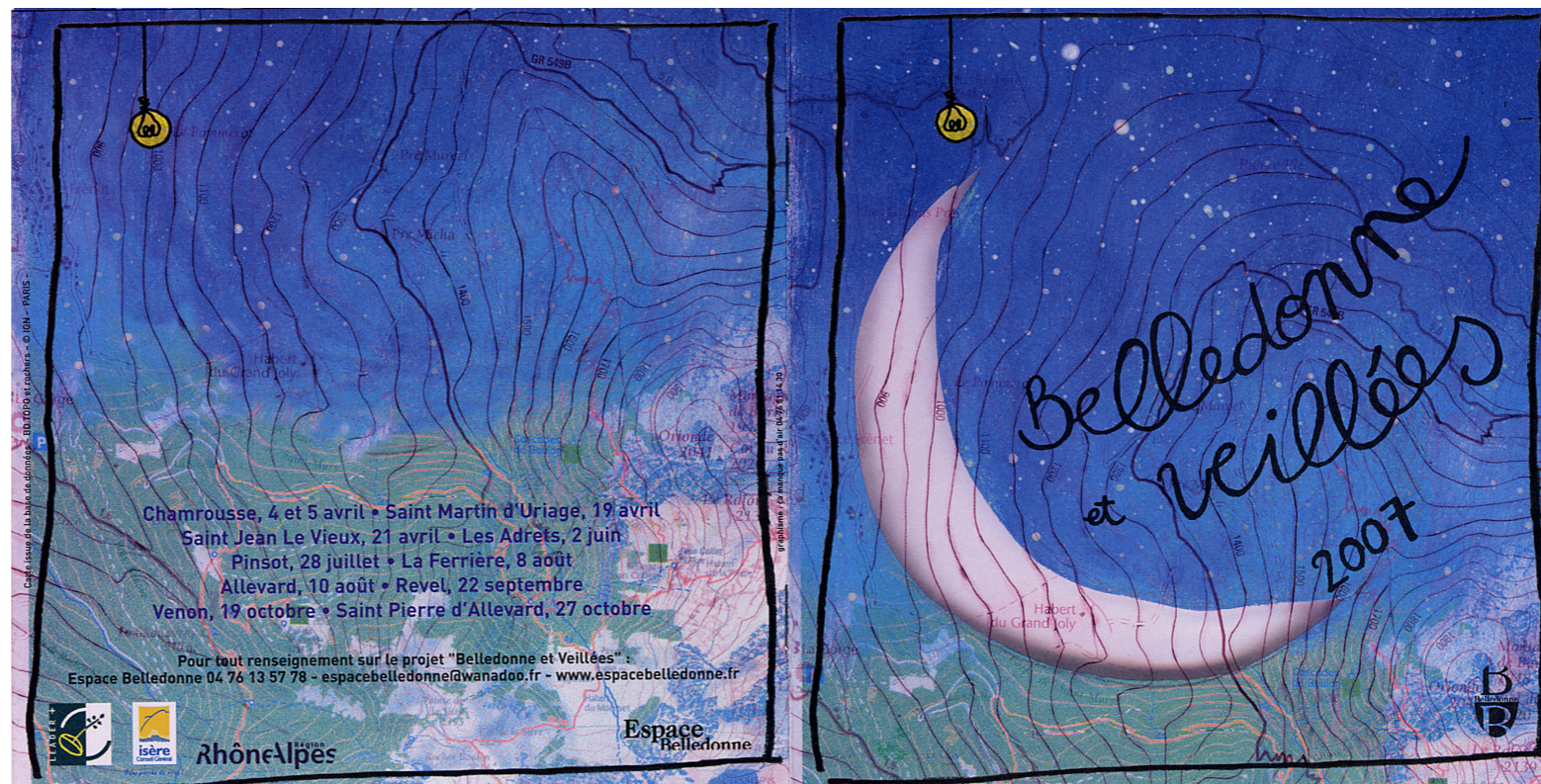
Animation pour l'organisation des ateliers

Mise en place d'actions de sensibilisation

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Extrait Plaquette «Belledonne et Veillées»

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)



vendredi 19 octobre 19 h
 Rendez-vous devant la Mairie

Venon

temps de parole
Que se cache-t-il derrière nos lieux-dits ?
 Les lieux-dits ont de belles histoires à raconter, à Venon certains s'appellent Le Planchon, Le Chapon ou Cul froid. Avec l'aide de connaisseurs et de vos témoignages venez résoudre quelques énigmes de ces lieux-dits ou patronymes du village.

temps artistique
Verdinaléo
 musique
 Catherine Echilley (violin), Magali Martin (contrebasse), Philippe Guignier (guitare solo), Denis Poitou (guitare rythmique). Un Violon, une Contrebasse, des Guitares ... d'emblée, une référence au mythique "Quintet du Hot Club de France". En reprenant la formule du jazz à cordes, c'est naturellement dans la tradition des musiques créées par le génial Django Reinhardt et les siens que les musiciens de Verdinaléo s'expriment.

temps gastronomique
La surprise des chefs !
 Il paraît que cela réchauffe le gosier et fait saliver les gourmands. Laissez-vous donc tenter.

Participation à préciser
 Réservation indispensable : Mairie 04 76 89 44 11 [répondeur si nécessaire]
 Cette veillée est proposée par les associations locales en collaboration avec la commune de Venon.

samedi 27 octobre à 18 h 30
 Salle des fêtes (grand'rue, à côté de la pharmacie)

Saint Pierre d'Allevard

temps de parole
Quel avenir pour le monde rural ? Faut-il garder nos agriculteurs ?
 Débat sur le maintien de l'agriculture sur le territoire communal. Animé par Denis Faroud, journaliste à France Bleu Isère avec la participation de l'APPAPA et la collaboration de l'ADABEL.

temps artistique
Portraits
 Trio chanson française avec Louvel et Cie
 Auteur, compositeur, interprète, Laurent Louvel parle de son propre monde, on lui trouve quelques airs de famille avec Louis Chedid ou Bénabar. Sur le ton de la confiance, il chante la vie et tout ce qu'elle contient de moments forts, de rires, de tracas et de petits riens. Ce trio offre un spectacle au mélange savoureux de bonne humeur, d'émotions, d'énergie et de complicité.

temps gastronomique
Assiette de chez nous
 L'APPAPA* nous mitonne le repas avec des produits locaux. [*Association pour la Promotion des Produits du Pays d'Allevard]

Participation aux frais : 5 €
 Réservation nécessaire au 04 76 45 11 10
 Cette veillée est proposée par la commune de Saint Pierre d'Allevard.

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Extrait Plaquette «Patrimoine de Belledonne : animations et conférences»

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)



Transmission du patrimoine agricole de Belledonne

17 juin 2007 - 20 h

La Combe de lancey - salle Dupanloup

Comment transmettre le patrimoine et les savoir faire ruraux de Belledonne ?

A travers un atelier participatif, vous êtes invités à venir proposer votre définition du patrimoine agricole. Pour vous aider, une série d'images de référence sur le massif de Belledonne permettront à chacun de raconter sa vision du territoire.

Cette soirée s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action menée en partenariat avec l'Institut de Géographie Alpine.

Soirée animée par Claude Janin, professeur à l'IGA, Yannick Billard, animateur de l'ADABEL et France Loubet, stagiaire à la Chambre d'agriculture de l'Isère.



Entrée libre
Renseignements :
ADABEL
tél. 04 76 20 67 81



Entrée libre
Renseignements :
Espace Belledonne
tél. 04 76 13 57 78

D'autres présentations
seront organisées
dans les autres secteurs
de Belledonne.

Architecture et paysage

3 juillet 2007 - 16 h

Saint Martin d'Uriage - Le Belvédère

(Dans le cadre du rendu public du Plan d'action qualité paysagère et architecturale de Belledonne)

L'Espace Belledonne a missionné une équipe pluridisciplinaire pour définir un véritable "plan d'action" pour la qualité architecturale et paysagère de Belledonne.

Après un an de travail, cette équipe rend public le fruit de son travail de terrain qui s'adresse aussi bien aux élus qu'aux habitants.

16 h - 18 h : valeurs et enjeux de la qualité architecturale et paysagère de Belledonne : animation sur le terrain.

(Le site sera précisé ultérieurement.)
18 h - 20 h : présentation et débat autour du plan d'action défini par l'Espace Belledonne.



Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Expérience inspirante :
Chantier nature (concordia Rhône Alpes)
Lien avec fiche complémentaire 2

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

Fiche
complémentaire **3**

DIMANCHE 7 OCTOBRE
Automne 2007

Belledonne

UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR AUTREMENT



à Laval

Participez à la réhabilitation d'une parcelle agricole

9H00
> **Accueil** au Hameau de la Boutière à Laval

9H30
> **Chantier de débroussaillage** agrémenté de pauses thématiques sur les enjeux de l'agriculture de montagne et le travail d'entretien du paysage mené par les agriculteurs de Belledonne. Avec la participation de l'ADABEL

13h00
> **Apéritif fermier et pique-nique** tiré du sac

14H30
> **Poursuite du chantier** et des pauses thématiques

16H30
> **Visite** de la ferme Truc-Vallet à la Boutière

Participez à la réhabilitation d'une parcelle agricole à Laval

Informations Pratiques

Inscription
• Vous pouvez vous inscrire auprès de l'Association Concordia au 04.76.45.11.32

Participation libre

Chantier
• **Ouvert à tous** dans la limite de 30 participants (les enfants à partir de 10 ans et les adolescents sont sous la responsabilité de leurs parents)

• **RDV à 9H00** au hameau de la Boutière à la ferme Truc-Vallet puis directement sur la parcelle située en bord de route D280 (suivre balisage)

• **Matériel à prévoir** : de bonnes chaussures, des gants, une tenue adaptée (jambes et bras couverts, tissu résistant), des outils à mains (petites scies, goyades, sécateurs, fourches, etc.). Un minimum de matériel sera disponible sur place.

• **Repas** : prévoir un pique-nique. Un apéritif et des rafraîchissements seront offerts par les producteurs locaux.

Pauses thématiques
Tout au long de la journée, les agriculteurs expliqueront la nécessité de maintenir une agriculture de proximité vivante et garante de paysages ouverts : photos, lecture de paysage, échanges sur les divers modes de productions, rôle de L'ADABEL. Vous saurez tout sur les enjeux de l'agriculture de montagne !

En partenariat avec la commune de Laval et l'ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne) et les agriculteurs locaux.

Pour vous informer et vous inscrire, contactez :

CONCORDIA RHÔNE-ALPES
94 grand'rue 38830 St Pierre d'Allevard
04.76.45.11.32
concordia.alpes@wanadoo.fr
www.concordia-association.org








Les paysages superbes du massif de Belledonne sont façonnés de génération en génération par des éleveurs passionnés. Faucher ou pâturer représente un véritable savoir-faire bien plus technique qu'il n'y paraît. C'est la fierté du paysan d'entretenir une terre "bien propre".

Mais la faible rentabilité économique de l'activité agricole et l'urbanisation du territoire réduisent progressivement la surface d'espaces ouverts dédiés à l'élevage. Une lutte quotidienne contre l'enfrichement est menée par les agriculteurs en entretenant et réhabilitant inlassablement les parcelles.



Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

Expérience inspirante :
Charte «*Bien vivre en Belledonne*»

Belledonne est un territoire traditionnellement agricole et sylvicole, marqué par une culture rurale forte. Aujourd'hui, il accueille de plus en plus de personnes : nouveaux résidents, randonneurs, promeneurs, chasseurs, pêcheurs... D'une façon générale, le territoire évolue. Il est aujourd'hui nécessaire de trouver un équilibre entre culture rurale et urbaine. Chacun doit apprendre à connaître l'autre et à comprendre ses attentes. Souvent, les intérêts sont convergents, voire similaires. C'est le cas pour la gestion de l'espace et la préservation des paysages. Bien vivre en Belledonne, c'est connaître et respecter l'autre. C'est comprendre que la diversité est source de richesse et d'ouverture.

C'est l'objet de la **« charte de bien vivre en Belledonne »**

Témoignages

J habite en Belledonne à la montagne et je m'y plais parce que j'ai un grand champ et la forêt en face de ma maison avec une balancelle. Quelquefois, on peut aller se promener et on voit plein d'animaux : des vaches, des moutons, des marmottes et d'autres choses encore. Quand on regarde dans le ciel, on voit des parapentes. Quelquefois, on peut aller en vélo au petit village qui est au-dessus de ma maison. Avec mes copines, on va s'amuser dans ma grange et j'ai deux animaux : un chat et un chien. J'adore ma maison parce qu'elle est grande. Quand je ne vais pas à l'école, avec mes parents, je vais faire des randonnées. On va aussi visiter des usines ou la four d'Aguin.

Alécia

HerBe
RochE
El evage
Eboulement
BergErie
JarDin
MaisOn
ChaiNe
SapiN
VachE

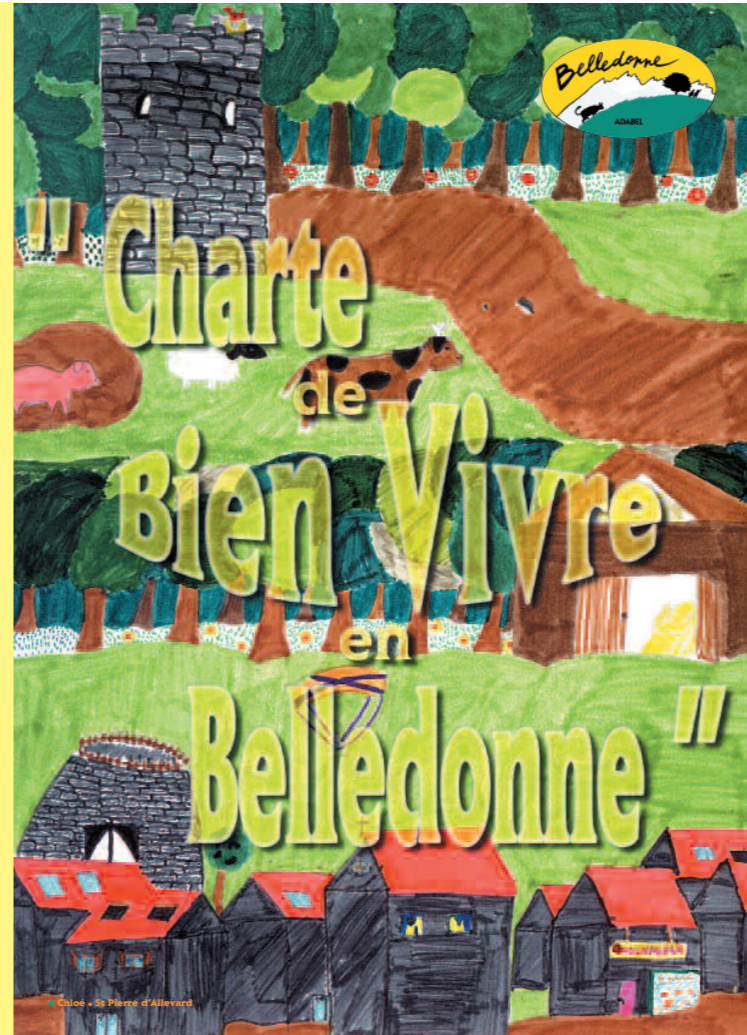


J habite dans la chaîne de Belledonne à St Pierre d'Allevard, dans un hameau où il y a des vaches et peu de maisons. J'aime bien St Pierre parce qu'il y a l'air pur, les torrents, la forêt, les animaux sauvages comme le loup, les marmottes, les chamois et la neige. En plus, on peut faire du ski. Mais, il y a des désavantages : il n'y a pas d'hôpital, ni de gare, ni d'aéroport. On est aussi loin des grands magasins.

Valentine

« Les 1^{ers} signataires vous attendent... »

 Julie - CP - St Martin d'Uriage	Josée Argoud-Puy, Conseillère Pierre Arzac, Conseiller municipal de Ouches Roger Baboud-Besse, Maire du Département des Chasseurs de l'Isère Véronique Bellin, Agricultrice Eugène Besson, Conseiller municipal de Neuchâtel-de-Loire et agriculteur Sylvie Bregard, Conseillère municipale de Moutiers-de-Mont et agricultrice Marie-Thérèse Brosseau, Conseillère municipale de St Martin d'Uriage et agricultrice Gabriel Carlier-Millon, Membre de la Chambre d'Agriculture de l'Isère Denys Cosson, Maire du Département de l'Industrie Pôles Christian Gaillard, Conseiller municipal de St Quentin Bernard Giraudy, Conseiller municipal de La Ferrière Aimée Gros, Conseillère municipale de St Agnès et agricultrice Eric Gros, Membre de la Chambre Thierry Guérin, Conseiller municipal de Moutiers de Moutiers Jean Lombard, Conseiller municipal de St Pierre d'Allevard Sophie Mazalto, Agente en développement Economique Belledonne François Meulin, Maire de La Ferrière Max Mure, Agriculteur Jacques Paris, Conseiller Véronique Peyrache-Gadeau, Membre Gérard Philip, Conseiller municipal de Liorat Bernard Pras, Conseiller municipal de St Martin d'Uriage Jean-Marc Raffin, Membre Jacqueline Rebuffet, Conseillère municipale de Liorat et agricultrice Jean-Claude Riffard, Conseiller municipal d'Allevard Georges Salamand, Membre de l'Institut pour l'agriculture patrimoniale Gérard Vial-David, Conseiller municipal de St-James-Troux et agriculteur	 Jérémy - CM 1 - St Martin d'Uriage
 Amand - CM 1 - Allevard	 Léonelle - CM 1 - St Martin d'Uriage	 Agathe - CM 1 - St Martin d'Uriage
 Amand - CM 1 - Allevard	 Agathe - CM 1 - St Martin d'Uriage	 Agathe - CM 1 - St Martin d'Uriage



Préserver l'âme de Belledonne

Le projet de charte est né de la volonté des agriculteurs de concilier les différents usages de Belledonne. L'objectif est de favoriser une meilleure harmonie de vie entre les agriculteurs et les autres acteurs de Belledonne (promeneurs, randonneurs, chasseurs, résidents, touristes,...). Cette charte est une action de communication sur les gestes quotidiens qui permettent de maintenir de bonnes relations. Elle est née d'une démarche de démocratie participative, au cours de laquelle les différents utilisateurs de l'espace ont été associés. Un groupe s'est constitué pour travailler à l'élaboration du document. Il comprend des agriculteurs, des élus, des chasseurs, des résidents,... Chacun apporte son point de vue et sa vision. Ensemble, ils ont défini certains principes fondamentaux et actes citoyens qu'ils s'engagent à respecter. C'est la notion d'exemplarité qui prime : en s'engageant à titre individuel, ils espèrent ouvrir la voie à de nombreuses autres personnes. L'élaboration de cette charte a également inclus un travail dans les écoles du massif à travers un concours de dessin intitulé " Dessine-moi Belledonne ". Elle est aussi et surtout un premier pas dans la campagne de communication et de sensibilisation à la fragilité du territoire rural et de l'agriculture de montagne dans Belledonne. Belledonne présente une vie rurale très riche et très présente qui fait sa spécificité. Elle a ses contraintes et ses avantages et il faut les connaître quand on veut s'y installer. De cette manière, Belledonne gardera son âme...

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

**Expérience inspirante :
Charte «Bien vivre en Belledonne»
(suite)**

Les actes citoyens

En tant que citoyen

- Ne pas m'approprier les chemins ruraux ;
- Ne pas abandonner mes déchets en milieu naturel ;
- Respecter la propriété publique et privée, les cultures, les arbres en forêt ;
- Faire attention au danger lié à la présence d'enfants autour du matériel agricole, forestier et des animaux ;
- Apprendre à tolérer les inconvénients générés par l'agriculture et la sylviculture ;
- Ne pas laisser divaguer les chiens ; ils peuvent apeurer les animaux ;
- Ne pas pique-niquer sur les piles de bois.

En tant qu'agriculteur

- Respecter les contrats signés avec l'Europe, l'Etat et les collectivités locales pour l'entretien de l'espace ;
- Accueillir et informer les nouveaux résidents et touristes sur mon métier d'agriculteur ;
- Installer des chicanes permettant la circulation d'autres utilisateurs lorsque mes parcelles sont traversées par des chemins de randonnée.

En tant que randonneur

- Respecter le matériel de balisage des sentiers ;
- Respecter les parcs et clôtures et les refermer après passage ;
- Respecter et utiliser les stationnements prévus au départ des sentiers ou des pistes forestières ;
- Ne pas piétiner les jeunes pousses d'arbres, les cultures et les prairies, sinon elles ne pourront plus être ramassées et exploitées.

En tant que collectivité locale

- Informer sur l'utilisation possible des chemins ruraux ou communaux ;
- Ne pas laisser barrer les chemins ruraux balisés ;
- Etudier et favoriser l'installation de chicanes permettant le passage de tous les utilisateurs sur les sentiers de randonnée ;
- Favoriser la mise en place de programmes pluriannuels d'entretien et de balisage des sentiers fréquentés, en partenariat avec les communes voisines ;
- Mettre en place, en partenariat avec les autres communes de Belledonne, un groupe de concertation qui aura en charge de proposer des solutions aux conflits d'usage ;

En tant que sylviculteur

- Respecter les contrats de la charte forestière du territoire et de la charte de qualité d'exploitation ;
- Respecter les règles de sécurité lorsqu'il y a exploitation forestière.

En tant que chasseur ou pêcheur

- Mener une gestion du gibier équilibrée en concertation avec les agriculteurs ;
- Respecter l'environnement des cours d'eau et la propreté des bordures de rivières ;
- Ne pas dégrader le milieu lors de l'accès aux zones de chasse et de pêche.

En tant que propriétaire foncier

- Engager une conversation avec les personnes entrant sur ma propriété.

Belledonne : l'empreinte des hommes

Chambéry

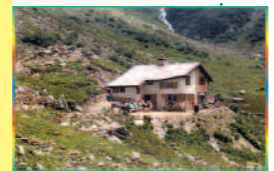


● Lac du Crêt - Ph. Musée de la Houille Blanche



Jean-Séraphin Baroz (1865-1949)

A la fin du 19^{ème} siècle, le tourisme de montagne prend de l'ampleur. En 1898, Jean-Séraphin Baroz accompagne 200 alpinistes sur les pics des Sept-Laux, contribuant ainsi au développement de ce loisir.



● Refuge Combe Madame - Ph. Bruno Caraguet (FR)

Mais comment s'appellent les habitants de Belledonne ?

Grenoble

Aristide Berges (1833-1904)

Aristide Berges a été parmi les premiers à expérimenter la production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique. C'est en 1869 qu'il inaugure sur Belledonne la première chute d'eau de 200 mètres de hauteur



● Aristide Berges - Musée de la Houille Blanche

● Photos personnages : Jacky Ribaud - Musée de la Houille Blanche
Fondé A. Berges - Conservatoire Patrimoine Savoie - Collections privées

François Billerey (1775-1839)

François Billerey est à l'origine de l'essor du thermalisme sur Belledonne. En 1817, il relance l'usage des eaux d'Uriage et fait analyser celles d'Allevard, pour en donner les premières indications.



● Pi. Office thermal et touristique d'Uriage-les-Bains



Antoine Cros (1877-1968)

En 1919, Antoine Cros achète plusieurs paires de ski à des soldats américains et initie les jeunes allevardins à cette technique. En 1923, il crée le premier ski club. Les deux premières courses à ski du Pays d'Allevard seront organisées en 1922 et 1923.



● Station de ski des 7 Laux - Ph. Minastio



● Commune de Theys - Ph. T. Bobin (FR)



Prosper Antoine Payerne (1806-1886)

Né à Theys, Prosper Antoine Payerne s'intéresse rapidement au monde sous-marin. Après avoir résolu les derniers obstacles techniques en 1844, il finance la mise en chantier du premier véritable sous-marin jamais construit dans le monde. Il s'appellera "Le Belledonne". Présenté en 1846, il sera utilisé pendant 6 ans pour la réalisation de travaux portuaires.

Les principes fondamentaux

Le principe du partage de l'espace

Vivre ensemble sur Belledonne et se respecter

Le principe d'information

Apprendre à connaître les activités rurales du massif et informer sur les besoins des acteurs de Belledonne

Le principe d'éducation

Informar sur le rôle de l'agriculture en terme de maintien des paysages et de la culture rurale de montagne

Le principe de concertation

Favoriser les échanges et le dialogue
Travailler de concert sur les problèmes du foncier agricole et de la valorisation touristique

Le principe de promotion

Informar et expliquer la présente charte, ses objectifs et son contenu

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

Fiche complémentaire **3**

**Expérience inspirante :
Processus d'élaboration de la Charte «Bien vivre en Belledonne» - Extraits d'étude**

Comédie

Programme Comédie
www.comedie.org

Etude de cas

La Charte de bien vivre en Belledonne

Concilier différents usages de l'espace

Etude réalisée à l'occasion du

Séminaire acteurs chercheurs du 27 juin 2006
« Regards pluridisciplinaires sur des expériences locales de concertation »

et du

Forum régional du 28 juin 2006
sur la concertation et la médiation environnementales

Evénements organisés dans le cadre du Programme Comédie,
coordonnés par GEYSER et l'AFIP avec l'appui de
la Fondation de France et de la Région Rhône-Alpes

4 Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

1. Le contexte et l'historique du projet

Le massif de Belledonne, dans l'Isère, est situé à une demi-heure en voiture de l'agglomération grenobloise. Situé en bordure de l'autoroute qui relie la préfecture à Chambéry, c'est un massif de moyenne altitude qui regroupe 22 communes. Aucun périmètre administratif ne couvre l'ensemble du massif de Belledonne : ni Parc naturel régional ni intercommunalité unique qui lui donnerait sa cohérence territoriale. Les communes sont partagées entre deux communautés de communes, ou affiliées à aucune d'entre elles. Même si l'unité géographique du massif est évidente, celui-ci souffre donc d'un déficit de lisibilité, au contraire de la Chartreuse ou du Vercors tout proches. Il souffre peut-être même d'un déficit d'identité : il n'existe pas, par exemple, de nom pour qualifier les habitants de Belledonne.

Par contre, le massif ne souffre pas d'un déficit d'attractivité. La proximité de Grenoble, Chambéry et Crolles et la crise foncière que traverse la vallée, qui souffre d'un manque de terrains à bâtir, y ont amené de nouveaux résidents, qui s'installent dans les villages. Le week-end et durant les vacances, les urbains viennent y pratiquer des sports de pleine nature ou simplement la randonnée.

Quant aux habitants de souche, après avoir vu leur nombre diminuer durant plusieurs décennies au profit des centres urbains de la vallée, ils ont redécouvert depuis quelques années les avantages d'une résidence dans le massif. Mais trouver un logement pour les jeunes couples n'est pas toujours facile car les disponibilités sont limitées et les prix montent.

Quant à l'activité de la population, elle a profondément évolué. L'agriculture ne concerne plus qu'une fraction minoritaire des habitants et n'occupe plus autant d'espace que par le passé. Si les fermes sont encore souvent au cœur des villages, les animaux ne maîtrisent plus la végétation des coteaux et des alpages comme ils le faisaient autrefois. La forêt progresse lentement au rythme des boisements spontanés et avec elle, la faune s'adapte. Le grand gibier, par exemple, se développe, à l'instar des sangliers qui trouvent des territoires de plus en plus vastes. Les pratiques des habitants, notamment la chasse, doivent également s'adapter à cette évolution.

Tous ces éléments sont à l'origine de conflits d'usage dans le massif de Belledonne et c'est pour tenter d'y trouver une solution qu'en 2001, l'ADABEL a mis en place un processus de concertation aboutissant à la rédaction de la charte « Bien vivre en Belledonne ».

5 Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

2. Les acteurs

Le commanditaire

L'ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne) est à l'origine du projet et en a assuré l'animation. Elle regroupe environ 200 agriculteurs ainsi que les élus des 22 communes du massif de Belledonne. Elle a été créée en 1985 pour favoriser le développement des activités agricoles et promouvoir des activités complémentaires. Depuis 1996, sa priorité est la gestion de l'espace. L'ADABEL est une association regroupant élus et agriculteurs de Belledonne et est animée par une conseillère en développement local de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

L'animatrice

L'animation du projet a été assurée par le personnel de l'ADABEL, principalement Mme Stéphanie Renard. Des stagiaires y ont également fortement contribué. Une aide méthodologique a été apportée par M. Loïc Perron, du Groupement d'intérêt scientifique Alpes du Nord, et M. Frédéric Escallier, de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Les participants

Entre 30 et 40 habitants de Belledonne ont participé aux réunions de concertation, dont les deux tiers environ y ont assisté plus d'une fois. Certains d'entre eux venaient à titre individuel, d'autres représentaient des organisations (sans pour autant disposer de mandat leur permettant de les engager) : fédération départementale des chasseurs, Fédération de la randonnée de l'Isère, Groupement des sylviculteurs de Belledonne, Office national des forêts, Association des résidents du Haut Bréda, etc. Certains venaient en tant qu'élus municipaux ou en tant que représentants d'institutions locales (Maison de la montagne, Espace Belledonne qui regroupe des communes, Office du tourisme des Sept Laux) d'autres en tant que responsables d'entreprises (hôtels-restaurants, commerce de produits fermiers, centre équestre...). Les agriculteurs étaient présents à travers l'Adabel.

3. Les étapes du processus

1) A l'origine : communiquer vers les nouveaux résidents

Le processus a été initié par des agriculteurs de l'Adabel qui, au cours de réunions de l'association, évoquent les conflits de voisinage avec les nouveaux résidents. Ceux-ci ont fait construire leurs habitations dans les villages, parfois à proximité d'exploitations agricoles. Pour eux, ces habitants issus de la ville ne sont pas connaisseurs des usages de la campagne. Ils sont porteurs d'un imaginaire de liberté associé à la montagne et cherchent à compenser dans leurs lieux de résidence les entraves qu'ils ont pu connaître en ville ou dans leur activité professionnelle. Ils sont porteurs de réclamations parfois jugées injustifiées : faire taire le coq qui chante tous les matins, faire cesser les sonneries des cloches de l'église, assurer la libre circulation des promeneurs et empêcher les éleveurs de poser des clôtures barrant les sentiers, éviter que les routes ne soient salies par les bouses de vaches ou par la boue adhérent aux roues des tracteurs, etc. Ils n'hésitent pas à déposer des réclamations en mairie. Certaines de ces attentes, comme le fait de laisser ouverts les chemins, sont jugées légitimes par les élus et par des structures comme l'Adabel, qui ont entrepris par exemple d'aménager des passages

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

Expérience inspirante : Processus d'élaboration de la Charte «Bien vivre en Belledonne» - Extraits d'étude

6 Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

canadiens. D'un autre côté, les résidents sont à l'origine de dérangements : clôtures ouvertes et non refermées lors de leurs randonnées, herbe des prairies couchées la veille de la fenaison, chiens divagants qui effraient les troupeaux, fruits cueillis dans les vergers, etc. Evoquant ces difficultés, les agriculteurs rencontrent l'assentiment des élus locaux qui les engagent à poursuivre ce travail.

L'idée originale est simple : il s'agit de diriger des messages envers cette population qui méconnaît les usages du lieu, afin de lui faire adopter les codes de conduite des ruraux et tolérer les dérangements causés par les pratiques des habitants. Il s'agit donc de mener des actions de communication. On imagine par exemple de demander aux mairies d'envoyer un document de recommandation sur les usages des lieux aux personnes demandant un dossier de permis de construire. On parle déjà d'une charte, qui ne serait pas construite avec ces personnes, mais élaborée par les habitants d'origine à leur intention : la charte d'accueil du résident en Belledonne, qui deviendra au fil du temps « Charte d'accueil », puis « Charte de bien vivre en Belledonne ». Les premiers documents font état du manque d'information des nouveaux résidents et des touristes et du « respect qu'il faut avoir pour les cultures [et des odeurs et du bruit que la vie rurale implique] ».

Mais il apparaît à certains participants qu'une action de communication comme celle qui était envisagée serait peu efficace et pourrait être vécue comme un « avertissement » préalable destinés aux nouveaux venus et visant à préserver les usages des « anciens ». Cela risquerait de crispier les relations plutôt que de les fluidifier. Le groupe commence donc à réfléchir à une nouvelle approche en termes de communication et décide de destiner des messages aux enfants des écoles pour mieux toucher leurs parents. En avril 2001, l'Adabel lance un concours de dessins « Dessine-moi Belledonne » dans cinq écoles primaires pour engager des activités avec les enfants et les enseignants.

2) Elargissement du sujet et exposé des conflits

Avant même la mise en place des premières réunions, la réflexion au sein des membres de l'Adabel évolue et s'élargit. D'une part, il apparaît les conflits ne séparent pas aussi clairement les nouveaux et les anciens arrivants, mais que les habitants de souche entre eux connaissent également entre eux des conflits d'usage. La libre circulation sur les chemins, par exemple, est une exigence des chasseurs et des pêcheurs autant que des nouveaux venus. Les agriculteurs reprochent aux chasseurs un agrainage parfois abusif et une pression de chasse insuffisante sur les sangliers, qui causent d'importants dégâts en retournant les prairies. Leurs chiens effraient les troupeaux, comme ceux des simples promeneurs. Les chasseurs accusent certains agriculteurs de demander des compensations abusives au titre des dégâts causés par le gibier... Des chasseurs et des pêcheurs demandent que les chemins, parfois entravés par les clôtures, restent ouverts. On leur reproche en retour de ne pas refermer les clôtures derrière eux... Ces plaintes relativisent la place des nouveaux résidents et cessent de les mettre en position de gêneurs exclusifs, puisque certaines de leurs récriminations reçoivent l'appui d'habitants de souche. Des élus font remarquer que certaines des demandes des nouveaux résidents peuvent également s'avérer justifiées et que le bien-être de cette population contribue, non seulement à la paix des villages, mais également au maintien des services. Est donc évoquée l'idée de faire participer certains nouveaux résidents aux réunions de travail afin de bénéficier de leur point de vue. Pour cela, l'Adabel réalise une série d'entretiens avec des élus du massif afin d'identifier auprès d'eux les personnes-ressources à mobiliser.

D'autre part, les participants identifient d'autres usagers de l'espace que les nouveaux résidents : il s'agit de tous ceux qui viennent faire de la marche, du VTT, de l'escalade ou

7 Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

d'autres activités sportives sans pour autant résider sur place. Ces visiteurs occasionnels partagent certaines caractéristiques avec les nouveaux résidents mais introduisent également de nouvelles problématiques, comme celle du stationnement anarchique des véhicules qui bloquent fréquemment la circulation des engins agricoles et forestiers. Ces questions reçoivent un certain écho auprès des élus membres de l'Adabel, qui estiment que le territoire subit une surfréquentation sans équipement adapté et qui se demandent comment tirer parti de cet afflux sans dégrader les lieux ni créer des conflits supplémentaires. Ils envisagent de canaliser les visiteurs par des équipements appropriés afin de désengorger certains sites. La création du groupe vient à point pour alimenter leurs réflexions.

Le groupe de travail initial s'ouvre donc. Grâce aux personnes identifiées par les élus et à celles connues des premiers participants, des invitations sont lancées à des individus les plus divers possible, leur seul point commun étant de résider ou d'exercer une activité, quelle qu'elle soit, sur le massif de Belledonne. Certains font partie d'associations, sont élus municipaux ou travaillent dans des structures locales, mais aucun ne dispose d'un mandat de négociation permettant d'engager sa structure. Lors des huit réunions successives qui sont menées entre mai et septembre 2001, près d'une quarantaine de personnes participeront au moins une fois, et une plus d'une vingtaine d'entre elles assisteront à plusieurs réunions.

3) Mise en place de la démarche

L'Adabel s'occupe logiquement d'animer ce processus qui naît à l'initiative de ses membres et commence à organiser des réunions de travail. Préalablement, en avril 2001, elle sollicite Loïc Perron et Frédéric Escallier pour un soutien méthodologique. Ces deux personnes ne participent pas aux réunions mais fournissent des conseils à l'animatrice, l'aident à rédiger les comptes-rendus et à préparer les réunions. Les principes donnés concernent l'animation des réunions (fixer des règles du jeu, réguler les prises de parole, pratiquer l'écoute active et les reformulations), la mise en place d'une progression dans les échanges (séparer l'identification des problèmes et la recherche de solutions, classer les idées évoquées, alterner travail en plénière et en sous-groupes, etc.) et la suggestion d'outils d'animation, comme le *brainstorming* ou divers supports de classement d'idées.

Le 2 mai 2001 est organisée la première réunion de travail du groupe élargi, dont le but annoncé est de « se connaître et se faire connaître », et faire réfléchir chacun sur le comportement à avoir quant aux autres acteurs du territoire.

Deux questions initiales sont posées aux participants : « *Quels sont les trois problèmes qui vous préoccupent au niveau de l'agriculture et qui pourraient être améliorés par une charte de bien vivre ensemble en Belledonne ?* » et « *Quels sont les trois points forts de l'agriculture que vous aimeriez mieux faire connaître ?* ». L'Adabel souhaitait ainsi éviter de focaliser le débat sur les points noirs et évoquer également des aspects positifs.

Chacun est donc invité, par écrit et par oral, à expliciter ses pratiques et à présenter les conflits d'usage qui le concerne. Les problèmes sont simplement listés avant que ne soient recherchés des solutions. Les tensions internes à la population de souche sont largement mentionnées.

« *Au début, raconte un participant, tout le monde était invité à donner son avis, c'était l'exposé des récriminations* ». « *C'était une partie de ping-pong, se rappelle un autre, chacun se renvoyait la balle et avait des critiques à faire à tous les autres* ».

8 Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

Cette phase initiale a été vécue comme quelque peu désordonnée et souvent difficile à vivre par les participants. « *Les gens se rendaient compte que ce qui les réunissait, c'étaient les conflits. Ce n'était pas très gratifiant* ».

Surgissent également des questions plus générales sur la déprise agricole, l'emploi et la diversification, la carence d'identité collective qui nuit à la commercialisation des produits de terroir, l'évolution de la politique agricole, le développement du tourisme... Tous ces aspects ne pourront pas être approfondis par le groupe, notamment parce que certains d'entre eux sont déjà abordés par l'Adabel dans le cadre d'autres activités, notamment sur la gestion de l'espace et le développement des productions agricoles. Il est décidé de centrer le travail sur les aspects relationnels afin de déboucher sur une charte « de bien-vivre ensemble en Belledonne ».

Parallèlement à ces réunions, l'Adabel collecte des données complémentaires.

- **Enquête auprès des élus.** Des entretiens sont réalisés auprès des maires du massif de Belledonne, portant sur leur vision de l'agriculture, des relations entre agriculteurs et autres acteurs de la commune, du projet de charte. Une synthèse des entretiens réalisés est ensuite diffusée au groupe. Cette synthèse n'apporte pas d'éléments véritablement nouveaux, mais fait état du regard bienveillant des élus sur le projet de charte. Elle minore cependant l'importance des conflits entre agriculteurs et autres acteurs de la vie locale « *du fait qu'il y a peu d'agriculteurs* ». Les élus soulignent le rôle de l'agriculture dans la gestion de l'espace et les productions de qualité. Ils mettent en avant le devoir d'information envers les nouveaux arrivants et le devoir de respect de ces derniers envers la population locale. Ils proposent l'aide des municipalités pour diffuser la charte.

D'une certaine façon, les résultats de ces entretiens ne sont pas à la hauteur de la réflexion du groupe : les conflits sont replacés selon un axe nouveaux arrivants / population de souche et les solutions limitées à des actions d'information dirigées vers les premiers.

- **Enquête auprès des parents d'élèves.** Des questionnaires sont distribués aux parents d'élèves des écoles ayant participé au concours de dessins, portant sur leur vision de l'agriculture et sur les nuisances qu'elle génère, ainsi que sur les raisons de leur choix du lieu de résidence. 162 questionnaires sont recueillis. Ils montrent que les habitants ont choisis Belledonne pour la qualité des paysages et le calme, considèrent que l'impact de l'activité agricole est globalement positif et que son rôle réside en l'entretien des paysages et les productions de qualité. La majorité d'entre eux estiment qu'elle ne produit pas de nuisances. Ceux qui les évoquent citent, par ordre d'importance décroissante, les insectes, les odeurs, le bruit, les pollutions, les clôtures et les difficultés de circulation sur les routes étroites. Enfin, lorsqu'ils sont invités à hiérarchiser les principes qui pourraient inspirer des règles de bonne conduite, c'est la notion de respect qui est mise en avant, devant celles de tolérance, communication, compréhension ou connaissance. Les résultats de cette enquête ont quelque peu surpris les participants à la concertation. L'image de l'agriculture par les habitants est globalement favorable, les nuisances semblent ressenties par une petite minorité. On peut penser que la majorité d'entre eux estiment appliquer à eux-mêmes la notion de respect qu'ils mettent en avant.

Suite à ces apports extérieurs, le groupe passe à la phase de propositions. Il est décidé de miser sur « *l'exemplarité d'action individuelles, d'actes citoyens* ». Une liste de principes de



Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

Expérience inspirante : Processus d'élaboration de la Charte «Bien vivre en Belledonne» - Extraits d'étude

Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

9

portée générale est établie, puis une liste d'actions que les signataires s'engagent à promouvoir (voir la charte en annexe).

4) Diffusion de la charte

Cinq réunions publiques sont organisées par les membres du groupe dans différentes communes du massif pour présenter leur travail.

Un résumé de la charte, édité sous la forme d'une simple feuille recto-verso, est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 22 communes. Les habitants sont invités à s'engager personnellement à adopter un comportement respectueux des autres usagers et à proposer de nouvelles actions citoyennes. Une édition plus complète de la charte (annexe) leur est alors envoyée. Ce document, imprimé en couleurs et en grand format, a été conçu pour être conservé par les habitants.

Les membres du groupe diffusent la charte lors de comices, foires et événements divers. L'Adabel réalise un jeu de l'oie destiné aux enfants, qui décline les principes de la charte et qui est utilisé dans les écoles. Un livret pédagogique est également diffusé auprès des enseignants, à destination des enfants du primaire.

4. L'animation : facteurs de succès et limites

L'évolution du groupe de concertation

Le groupe de concertation s'est révélé mouvant : outre l'animatrice, il a été composé d'au moins trente-trois personnes dont treize ont assisté à trois réunions ou plus (sur sept) mais dont une seule a participé à l'ensemble du processus. Ce nombre important et les fluctuations dans la participation ont rendu plus complexe le travail d'animation.

Cependant, la plupart des participants enquêtés ont vécu ces réunions comme fructueuses en ce qui concerne leur propre vision des problèmes. L'ambiance conflictuelle du début a progressivement laissé place à des attitudes de collaboration. « *Au début, on vient avec des idées précises et puis, avec le dialogue, on se met avoir des doutes, on intègre les remarques des autres. On passe par une période où on s'interroge, ce n'est pas facile. Il faut du temps.* ».

Le temps est nécessairement important dans ce processus, pourtant le rythme a été assez soutenu : les réunions du groupe se sont étalées sur deux mois. Les déterminants du changement d'attitude de chacun restent mystérieux, même si quelques éléments sont proposés :

- la présence de l'animatrice qui a fixé un cadre de dialogue et définit des règles ;
- la présence d'une personne particulièrement intransigeante qui, par réaction, aurait provoqué un changement d'attitude des autres participants en montrant les impasses du refus des concessions ;
- le détour par une exploration collective de la problématique générale du territoire, l'évocation d'un contexte global qui aurait raffermi chez les membres du groupe la conscience d'appartenir à un même territoire et qui leur aurait montré la précarité de certaines activités, notamment l'agriculture.

10

Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

La démarche d'animation

Lorsque le projet débute en 2001, l'animatrice de l'Adabel est peu expérimentée et peu formée au dialogue territorial. Elle reconnaît que l'animation n'a pas été aisée, surtout au début. La tâche est rendue plus complexe par le fait que la composition du groupe change d'une réunion à l'autre, même si un « noyau dur » se maintient. L'appui méthodologique du GIS Alpes du Nord, même sans intervention directe, lui permet de poser quelques bases méthodologiques :

- fixer collectivement des règles au fonctionnement du groupe, les faire valider par tous, s'y référer ensuite en cas de problème ;
- compléter les réunions périodiques par des apports extérieurs (enquêtes auprès des parents d'élèves, entretiens auprès des élus) qui permettent d'élargir le cadre de réflexion ;
- ne pas faire de proposition, attendre que celles-ci viennent des participants.

La démarche d'animation est jugée positivement par la plupart des participants enquêtés. Certains font cependant état d'une phase initiale confuse et désordonnée, lors de l'énoncé des problèmes. D'autres regrettent au contraire son caractère trop « scolaire » et estiment qu'elle n'a pas permis d'aller au fond des problèmes.

La question du statut de l'Adabel méritait d'être posée. Localement, cette association est considérée comme au service du monde agricole. L'Adabel est animée par une salariée de la Chambre d'Agriculture et est reconnue par cette dernière comme comité territorial. L'association reste cependant libre de ses activités. L'initiative du dialogue venant de ses membres, il semblait logique qu'elle prenne en charge l'animation du processus, mais elle prenait de ce fait le risque de ne pas paraître neutre. Là, c'est l'attitude d'impartialité de l'animatrice qui lui a permis de gagner en légitimité. L'un des participants signale que le succès d'un tel groupe nécessite de la part de l'animatrice « *une neutralité sans faille* ».

En revanche, le statut de l'Adabel a pesé de façon importante sur le contour de la concertation : seuls ont été abordés les problèmes impliquant l'agriculture. Par exemple, les questions liées à la sécurité des promeneurs lors des actions de chasse ont été écartées, l'Adabel estimant qu'elle dépassait le cadre de sa mission.

5. La concertation, outil d'animation du territoire ?

L'Adabel a fait le choix d'un processus de dialogue centralisé à l'échelle du massif : un seul groupe s'est réuni pour les 22 communes.

Elle a également fait le choix d'une démarche en deux étapes :

1. l'élaboration de la charte par un processus de concertation participatif ;
2. la diffusion de cette charte par des actions de communication plus conventionnelles (distribution dans les boîtes aux lettres, réunions publiques, présentation et explication lors des manifestations locales, jeu et livret proposé aux écoles, etc.)

Autant la première phase a pu être considérée comme satisfaisante par les personnes enquêtées, autant la seconde a clairement montré des limites. Comment passer d'une réflexion à huis clos à une dynamique de territoire ? L'expérience de l'Adabel, à ce titre, est révélatrice

Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

11

d'une difficulté méthodologique bien plus générale. Dans ce cas, plusieurs problèmes peuvent être soulevés :

- ne peut-on pas douter de la force de conviction de la simple « exemplarité d'actes citoyens » ? Une liste de recommandations, même assortie de la signature de personnes connues sur le territoire, peut-elle contribuer à modifier les comportements individuels si les destinataires n'acquièrent pas préalablement une connaissance suffisamment approfondie des réalités des autres habitants, voire conserve ses préjugés éventuels ? Autrement dit, peut-on imaginer reproduire les changements de perspective observés parmi les membres les plus assidus du groupe de concertation en faisant l'économie d'un dialogue de deux mois durant lequel, selon les dires des participants « *chacun a été remis en cause et déstabilisé* » et grâce auquel les idées reçues bousculées ?
- l'une des difficultés venait du fait que les participants au groupe de concertation étaient là à titre individuel, sans mandat de négociation de la part de leurs organisations respectives. Cela leur a donné une liberté de parole et d'engagement, mais a réduit de fait l'impact ultérieur de l'initiative. Comment faire passer ensuite ces bonnes résolutions si ce n'est par sa seule force de conviction ? On peut comprendre alors que le processus d'évolution des pratiques soit plus lent, d'autant plus que les personnes engagées dans le groupe étaient déjà celles qui semblaient le mieux disposées à remettre en cause la situation antérieure.

On comprend qu'il soit difficile de reproduire le processus de concertation pour tous les habitants du massif, mais comment trouver les leviers pertinents du changement individuel ? « *Pour que ce soit efficace, il faudrait en parler beaucoup plus que nous ne le faisons* » rapporte l'un des participants, mais le bénévolat a des limites. On peut prolonger cette observation par l'interrogation suivante : des relais plus institutionnels ne devraient-ils pas être pris, par exemple par les communes ? La mise en place de groupes de concertation par les collectivités locales (voir « Les actes citoyens » sur la charte en annexe) n'a - pour le moment - pas été suivie d'effet.

Des participants regrettent que des actions de sensibilisation sur l'agriculture n'aient pas été plus importantes, après l'élaboration de la charte. Il est apparu en effet très clairement au cours des réunions que beaucoup de différents naissaient de méconnaissances des pratiques des agriculteurs et de leur rôle sur le territoire et il apparaissait logique de penser que des connaissances sur l'agriculture devaient être apportées à la population non agricole pour que celle-ci s'approprie les recommandations de la charte.

Il serait abusif de prétendre que cette expérience n'a pas eu d'effet sensible. Selon les participants, elle a eu au moins trois conséquences :

- elle a permis une évolution de l'attitude personnelle des membres du groupe de concertation, qui sont pour la plupart engagés dans des structures collectives. « *Ceux qui étaient autour de la table ont changé un peu. Les problèmes demeurent, mais il y a moins d'agressivité entre les gens. Il y a plus de dialogue qu'autrefois. L'expérience de la concertation a été positive* ». Cette expérience a donc facilité les relations entre les groupes, même si le chemin qui mène au changement de chaque individu est sans doute encore long.

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Favoriser des échanges entre les différents usagers du Pays de la Gervanne (agriculteur/nouvel arrivant/promeneur/chasseur...)

Fiche complémentaire **3**

Expérience inspirante :
Processus d'élaboration de la Charte «Bien vivre en Belledonne» - Extraits d'étude

12 Programme Comédie - Etude de cas Belledonne

- elle a encouragé la mise en place de dispositifs, de la part des communes, visant à mieux gérer les flux de visiteurs, par exemple en aménageant des parcours, des aires de stationnement, etc.
- elle a contribué à « mettre sur la table » un débat qui, jusqu'alors, n'était pas suffisamment explicite, ce qui est le premier pas vers des changements plus concrets.

6. Les habitants : changer ou faire changer ?

« On a voulu passer un message fort à ces urbains qui viennent à la campagne. Quand on vient à la campagne, il faut en accepter les contraintes ». « Notre objectif était de faire passer le message par les enfants ». Faire comprendre : cet objectif affirmé avec force par plusieurs participants est révélateur du sentiment, exprimé par les initiateurs du processus, que leur revendications étaient justes et devaient être entendues. Deux registres principaux sont mobilisés par eux à cet effet :

- l'antériorité : selon ce principe, les premiers occupants ont le droit de fixer les règles d'usage et les nouveaux doivent s'adapter.
- le professionnalisme : les agriculteurs tirent leur revenu de leur action sur le territoire, les autres y voient un terrain de loisir « ce n'est pas comparable », rapporte un participant.

A-t-on alors accepté des concessions pour en obtenir en échange ou a-t-on véritablement engagé un processus de remise en cause et de dialogue sur le fond ? Cette question rejoint celle d'un participant : « Est-on allé au fond des choses ? ». Plusieurs personnes ont par exemple manifesté un sentiment d'invasion face aux évolutions démographiques du massif, une remise en cause de leur droit de propriété par ceux qui arpentent le territoire et s'arrogent un droit de regard sur leurs pratiques, la crainte de ne plus avoir prise sur l'évolution de la région, de ne plus maîtriser son devenir. Problème plus vaste que la simple résolution de conflits d'usage. Dans ce registre, le dispositif de concertation a-t-il permis d'aborder le fond du problème ? Celui-ci est-il à la portée d'une action de ce type et dans l'affirmative, comment la rendre plus efficace ?

Programme Comédie - Etude de cas Belledonne 3

Réalisation des entretiens et rédaction : Pierre-Yves Guihéneuf, Geysler.

Personnes entrevues :

- Roger BABOUD-BESSE, Fédération départementale des chasseurs
- Sophie MAZALTO, Espace Belledonne
- Loïc PERRON, SUACI Alpes du Nord
- Gérard PHILIP, restaurateur
- Véronique PEYRACHE-GADEAU, résidente
- Jacqueline REBUFFET, agricultrice, Adabel
- Stéphanie RENARD, Adabel
- Christian ZARKA, résident

Avril 2006.

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement

<p>Enjeu politique</p>	<p>Le diagnostic agricole a fait émerger, sur certaines communes, une concurrence sur le foncier entre terrains agricoles et terrains urbanisés. En effet, le développement des communes s'est essentiellement réalisé sur les terres agricoles.</p> <p>D'autre part, le développement de l'urbanisation peut générer, dans certains cas, des contraintes d'exploitation nouvelles qui nuisent au bon fonctionnement des exploitations (accès aux parcelles, déplacement de troupeaux...).</p> <p>L'activité agricole est une activité économique majeure pour le territoire. La fonctionnalité des exploitations doit être prise en compte dans la définition des documents d'urbanisme et projets d'aménagement.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un cadre commun (à partir du diagnostic agricole) à l'ensemble des communes pour protéger les sièges d'exploitation et espaces agricoles lors de l'établissement des documents d'urbanisme et/ou lors de projets d'aménagement • Préciser les procédures de concertation à mettre en place : impliquer les agriculteurs dans la définition des documents d'urbanisme et/ou en amont des projets d'aménagement • Mettre en cohérence les attentes des agriculteurs, des élus, de la population
<p>A quoi s'engagent les communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A intégrer le diagnostic agricole communal dans les réflexions d'élaboration de documents d'urbanisme ou de projets d'aménagement • A consulter et concerter les agriculteurs dès l'amont des projets
<p>Principales étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise (voire complément ou réactualisation) du diagnostic agricole communal, dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme : Consultation du diagnostic agricole communal dans le cadre d'un projet d'aménagement pour une commune non dotée de document d'urbanisme • Réunion d'information auprès des agriculteurs • Constitution d'un groupe agricole de suivi du document d'urbanisme ou du projet d'aménagement • Participation des agriculteurs aux groupes de travail et réunions publiques, durant toutes les phases d'élaboration du document d'urbanisme ou du projet d'aménagement
<p>Assistance technique et animation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'études pour l'élaboration du document d'urbanisme / ou prestataire pour la réalisation du projet d'aménagement, et intégration des éléments de diagnostic agricole • Animation des ateliers avec les agriculteurs
<p>Documents techniques joints</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Extraits du diagnostic agricole • Extraits Plaquette «Documents d'urbanisme et Agriculture» (Hérault)

Fiche complémentaire **4**

Maître d'ouvrage

Les communes

Echéancier

Au cas par cas

Partenaires techniques

APAP

Chambre d'agriculture

DDAF

DDE

Partenaires financiers

Département ?

Région ?

Coûts

Intégration du diagnostic agricole par le bureau d'études en charge de l'élaboration du documents d'urbanisme

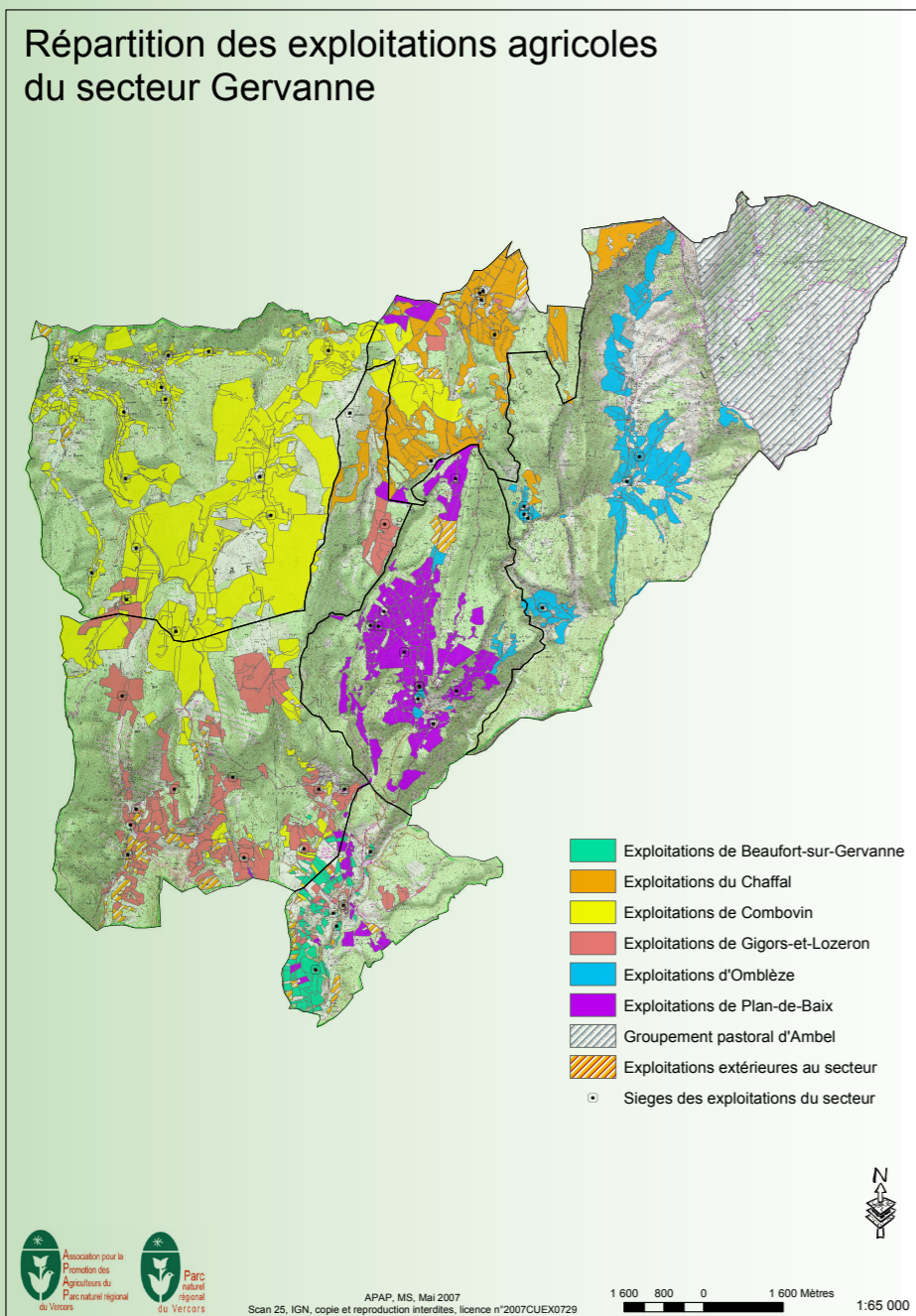
Animation des ateliers avec les agriculteurs

Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

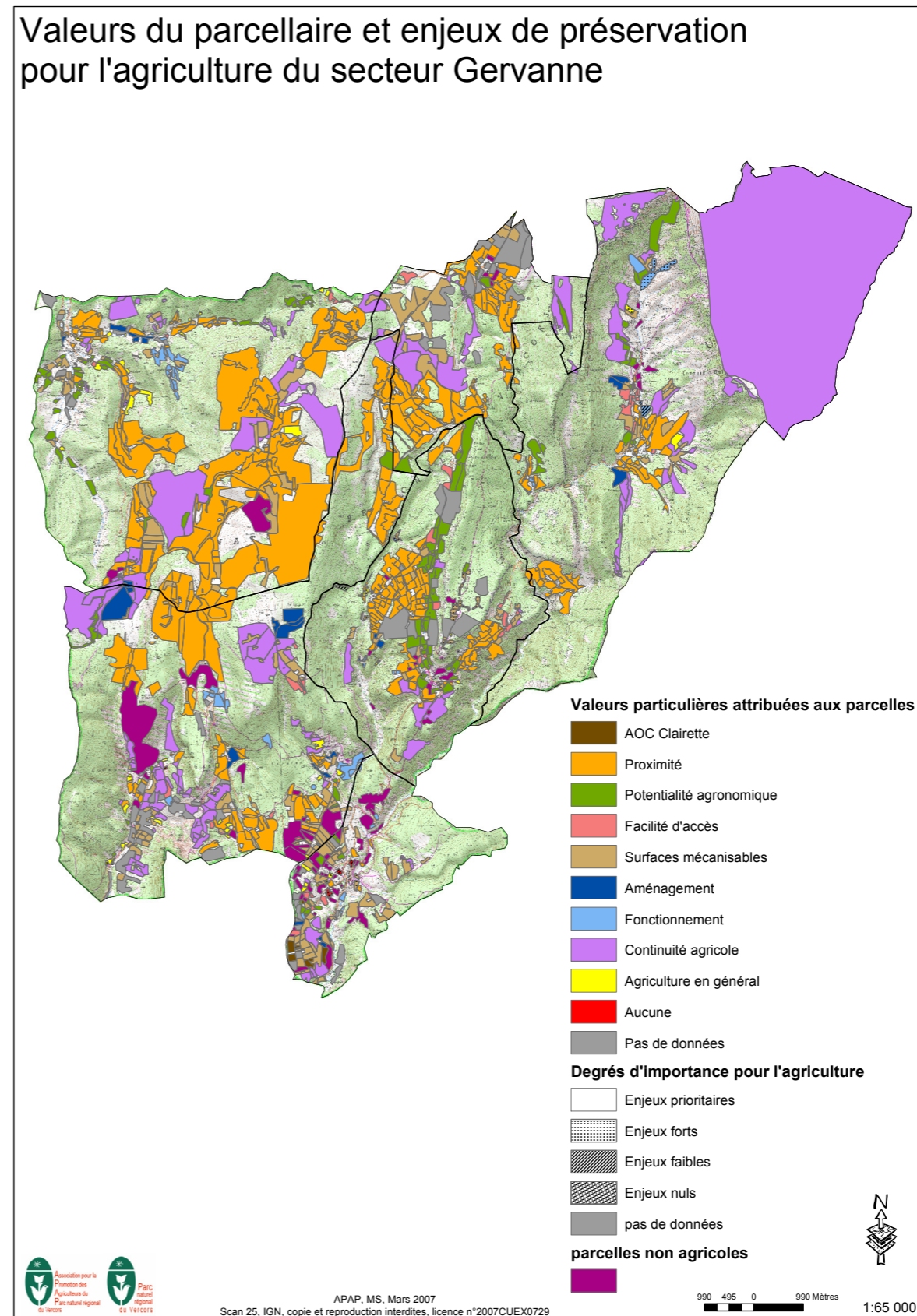
Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement

Extraits du diagnostic agricole

Répartition des exploitations agricoles du secteur Gervanne



Valeurs du parcellaire et enjeux de préservation pour l'agriculture du secteur Gervanne



Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement

Extraits Plaquette «Documents d'urbanisme et Agriculture»



- Préambule P 2
- Définitions P 4
- Agriculture dans l'Hérault P 6
- Agriculture & urbanisme P 8
- Zone agricole P 10
- Prescriptions particulières P 12
- Analyse locale P 14

Ce document propose une méthode d'approche pour analyser et prendre en compte la situation agricole dans les documents d'urbanisme, suite aux dernières évolutions législatives.

Il ne constitue en aucun cas un document officiel, ni formel mais se veut une aide aux élus et aux responsables chargés d'élaborer les documents d'urbanisme communaux.

Il a été conçu comme un des outils à disposition des élus locaux pour élaborer un projet global de développement du territoire communal.

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
La Direction Départementale de l'Équipement,
La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

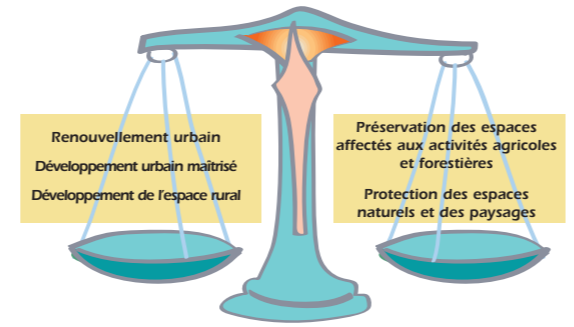
souhaitent ainsi permettre une analyse nouvelle de la place de l'agriculture et son lien avec l'urbanisme.

Préambule

Préambule

Le projet agricole dans l'aménagement du territoire :
Un moyen nécessaire pour répondre à l'obligation légale d'équilibre dans l'aménagement du territoire communal

Dans son article premier, la Loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains de décembre 2000 souhaite que se réalise un «équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.»



Pour ce faire, elle préconise «une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux.» Les outils dont peuvent se doter les collectivités territoriales sont les documents locaux d'urbanisme : les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et les Cartes Communales.

La recherche de cet équilibre passe par la formalisation d'un Projet Agricole et sa prise en compte dans ces documents locaux d'urbanisme.

Préambule

Maîtriser l'espace

La maîtrise de l'espace, le cadre de vie, la mixité sociale sont devenus des préoccupations incontournables pour les collectivités locales. Au-delà de sa mission première de nourrir les hommes, l'agriculture remplit aujourd'hui de multiples fonctions : emploi, qualité et sécurité des aliments, préservation de l'environnement, gestion de l'espace... Ainsi, l'agriculture a un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire.

LOI N° 99-574 DU 9 JUILLET 1999 D'ORIENTATION AGRICOLE (Article premier, extrait)

La politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable.

Elle a pour objectifs, en liaison avec la Politique Agricole Commune et la préférence communautaire :

L'installation en agriculture, notamment des jeunes, la pérennité des exploitations agricoles, leur transmission, et le développement de l'emploi en agriculture, dont le caractère familial doit être préservé, dans l'ensemble des régions françaises en fonction de leur spécificité. (...)

La production de biens agricoles, alimentaires et non alimentaires de qualité et diversifiés, répondant aux besoins des marchés nationaux, communautaires et internationaux, satisfaisant aux conditions de sécurité sanitaire, ainsi qu'aux besoins des industries et des activités agro-alimentaires et aux exigences des consommateurs et contribuant à la sécurité alimentaire mondiale. (...)

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et l'entretien des paysages, l'équilibre économique des exploitations ne devant pas être mis en péril par les obligations qui en découlent, notamment en matière de préservation de la faune sauvage, sans qu'il en résulte des charges supplémentaires pour l'Etat.

La poursuite d'actions d'intérêt général au profit de tous les usagers de l'espace rural. (...)

C'est pourquoi la protection de l'activité, et donc des espaces agricoles est une nécessité et un enjeu collectif au nom des trois fonctions que ces espaces et les hommes qui y vivent remplissent : économique, environnementale, sociale.

Les collectivités locales sont donc confrontées à une nouvelle façon de prendre en compte les activités agricoles dans le développement de leur territoire et dans la mise en œuvre des outils de gestion de l'espace.

La multifonctionnalité de l'agriculture :
Une nouvelle donnée à prendre en compte



Axe 1 : Maintenir l'activité agricole en Pays de la Gervanne

Prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ou dans les projets d'aménagement

Extraits Plaquette «Documents d'urbanisme et Agriculture»

Agriculture & urbanisme

Agriculture et urbanisme

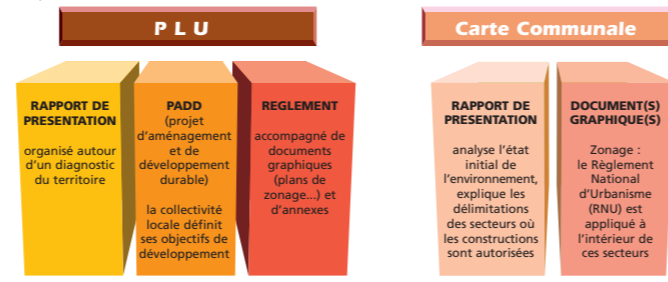
Définition et composition du PLU et de la Carte Communale

Ces documents doivent rendre compte d'une attention particulière portée aux activités agricoles et à leurs caractéristiques communales



Le Plan Local d'Urbanisme et la Carte Communale constituent les documents de base de la planification. Ils sont issus de la loi «Solidarité et renouvellement urbains» du 13 décembre 2000. Ils définissent les conditions permettant d'assurer un **équilibre** entre le développement maîtrisé de l'habitat et des activités économiques (agriculture comprise) et la préservation des espaces naturels et des paysages.

Ces deux documents, approuvés par enquête publique, sont de véritables **outils au service d'un projet de territoire** d'une ou plusieurs communes, à utiliser dans le **respect du principe de gestion économe des sols**.



Une attention particulière doit être portée aux limites entre zones urbaines et zones agricoles et naturelles des PLU, souvent sources de conflit de voisinage entre habitations et activités agricoles (voir principe de réciprocité pour l'implantation des bâtiments agricoles, art L 111-3 du Code Rural).

Ces documents doivent prendre en compte non seulement les **activités agricoles en place** mais également les **activités agricoles futures** en fonction du potentiel agronomique des sols, des **projets de développement des exploitants et des candidats à l'installation**.

Le rapport de présentation (diagnostic) **intègre les potentialités et les caractéristiques de l'activité agricole** sur la commune.

8

Agriculture et urbanisme

REFLECHIR A LA GESTION DES ESPACES AGRICOLES POUR ...

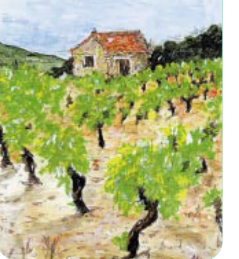
- Permettre le développement d'activités économiques productives
- Maintenir une population ayant son activité principale sur le territoire
- Obtenir une répartition harmonieuse et équilibrée des activités et usages du sol
- Préserver le cadre de vie et le paysage communal

SOUS-ESTIMER LES ESPACES AGRICOLES, C'EST RISQUER DE ...

- Faire disparaître des activités économiques du territoire communal
- Voir se développer des friches spéculatives et un blocage foncier
- Créer une commune dortoir sans lien social
- Contribuer à la dégradation paysagère de l'espace communal



La prise en compte des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme locaux doit être réalisée avec soin. Une simple prise en considération ne suffit pas : il s'agit aussi d'envisager des modes de gestion à plus ou moins long terme



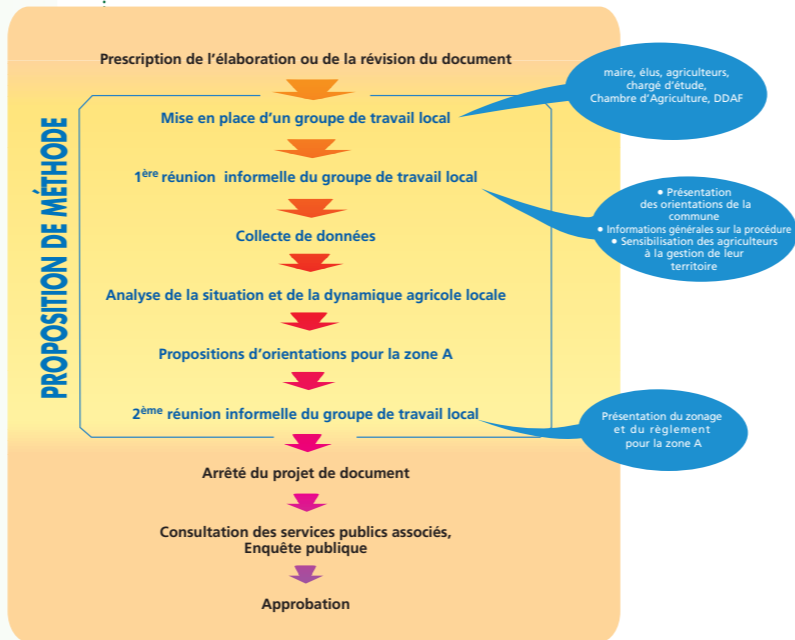
Agriculture & urbanisme

9

Analyse locale

Analyse agricole au niveau local

Vos partenaires vous proposent une démarche pour la prise en compte des activités agricoles. Cependant, les municipalités doivent définir elles-mêmes les modalités qu'elles choisissent pour la concertation



14

Analyse agricole au niveau local

LES EXPLOITATIONS

- Combien y a-t-il d'exploitations significatives sur le territoire communal ?
- Combien de jeunes agriculteurs se sont installés au cours des 5 dernières années ?
- Quels sont les principaux systèmes de production ?
- Quelle est la taille moyenne des exploitations ?
- Comment sont répartis les sièges d'exploitation sur le territoire communal ?

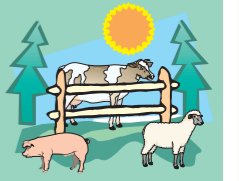
LES POTENTIALITES AGRONOMIQUES

- Quelles sont les caractéristiques de la petite région agricole dans laquelle se situe la commune ?
- Existe-t-il des zonages liés à la qualité des produits ou des terroirs particuliers ?
- Quel est le pourcentage de terres agricoles par rapport à la superficie communale totale ?
- Quelle est la répartition par nature de cultures de la Surface Agricole Utilisée ?
- Y a-t-il eu des opérations d'aménagement rural ou de restructuration foncière sur le territoire communal ?

LES PROJETS AGRICOLES

- Quels sont les projets de développement de nouvelles productions ou de diversification sur les exploitations ?
- Y a-t-il des projets d'installation ?
- Quelle est la dynamique succession - reprise - installation sur la commune et quelles sont les perspectives de libération de foncier ?
- Quels sont les projets de construction de nouveaux bâtiments agricoles ?
- Les agriculteurs sont-ils impliqués dans des démarches collectives, type Contrat Territorial d'Exploitation, projets de défriche... ?

Quelques questions à se poser... Avant de définir des objectifs



Analyse locale

15

Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne

Mettre en place des ateliers 'paysage, architecture et urbanisme' en Pays de la Gervanne

Enjeu politique	<p>Les communes de la Gervanne font partie d'un territoire à forte identité du Vercors méridional. Même si elles ont chacune leurs spécificités, elles sont soumises, à des degrés divers, aux mêmes enjeux paysagers et architecturaux.</p> <p>Des ateliers communs basés sur des échanges d'expérience permettront aux communes de développer un argumentaire politique et stratégique cohérent à l'échelle du territoire, en s'appuyant sur une culture et des outils communs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des échanges réguliers entre élus et techniciens sur les problématiques architecturales, urbanistiques et paysagères communes à l'échelle de la Gervanne. • Développer une « culture commune » des acteurs du territoire, et des habitudes de travailler ensemble. • Se forger un regard « Gervanne » en allant visiter des expériences d'autres territoires.
A quoi s'engagent les communes	Soutenir la démarche et s'impliquer en participant aux ateliers qui seront organisés.
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter des moyens d'animation nécessaires ou solliciter une structure « porteuse » de la démarche en disposant. • Organiser des ateliers (fréquence à définir, de l'ordre de 3 ou 4 par an) : contenu thématique (approche paysagère des extensions urbaines, réflexion commune sur la rédaction de l'article 11 du règlement du PLU, échanges d'expérience sur la mise en place et les apports des documents d'urbanisme...), lieu, intervenants, gestion des invitations, réalisation des comptes-rendus...
Assistance technique et animation	Organisation logistique des ateliers (organisation de visites ou voyages d'études sur d'autres territoires)
Actions de références	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers en cours de montage de la Communauté des Communes du Vercors : ateliers pour la réflexion et la conception d'extensions urbaines, animés par une équipe de professionnels avec comme base de réflexion, deux projets opérationnels d'extensions (sur les communes de Saint-Martin-en-Vercors et Vassieux-en-Vercors). Pour chacun des deux projets, la finalité est l'élaboration d'un schéma d'aménagement, avec recommandations architecturales, à destination de la maîtrise d'œuvre du futur quartier. Les ateliers, ouverts aux habitants, aux élus et aux autres acteurs locaux intéressés au développement maîtrisé des villages et hameaux du canton, auront donc pour objectifs : d'accompagner l'élaboration des schéma d'aménagement et recommandations architecturales pour chacun des deux sites, et d'élargir la réflexion au thème des extensions à l'échelle des cinq communes du territoire de la CC du Vercors. • Commissions intercommunales « paysage et architecture » mises en place sur d'autres territoires.
Pour aller plus loin	A plus long terme, si une dynamique se crée par ces ateliers, évoluer vers une plus grande structuration intercommunale.

Fiche action pilote

5

Maître d'ouvrage

Parc ?

Echéancier

Lancement : 2008
(avec les nouvelles équipes municipales)

À pérenniser.

Partenaires techniques

En fonction des thématiques des ateliers

CAUE de la Drôme

Partenaires financiers

Département

Région

Europe ?

Coûts

Animation pour l'organisation des ateliers

(visites de sites, voyages d'études, mini-formations...)

Intervenants extérieurs

Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne

Développer le conseil architectural et paysager

Enjeu politique	<p>Face à la pression foncière de plus en plus forte, les élus sont de plus en plus confrontés à des projets privés face auxquels ils doivent rendre un avis, en cohérence avec leurs documents d'urbanisme d'une part, mais aussi, à une échelle plus vaste, en cohérence avec la logique et les enjeux du territoire de la Gervanne.</p> <p>Si elle est nécessaire, la réglementation ne permet pas de répondre totalement aux exigences de qualité architecturale et paysagère. L'accompagnement amont aux projets, outre ses vertus pédagogiques, permet bien souvent d'éviter des situations de blocage réglementaire, et participe à une cohérence territoriale des projets.</p>
Objectifs	Améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets par du conseil le plus à l'amont possible de la démarche de projet
A quoi s'engagent les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en oeuvre du dispositif en participant à la démarche • Informer et inciter les pétitionnaires à rencontrer l'architecte conseiller • Engagement financier (ou par le biais de l'intercommunalité)
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la structure porteuse du dispositif • Déterminer le nombre de vacations • Établir une convention CAUE / communes ou structure intercommunale porteuse (CCVD ?).
Assistance technique et animation	<p>Avec le CAUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation pour la finalisation de la démarche avec les communes (ou intercommunalité), le Conseil Général et le CAUE, négociation (nombre de vacations, participation financière des communes...) • Finalisation des conventions • Recrutement et coordination de l'architecte conseiller du secteur • Mise en place d'un système d'évaluation annuel (bilan des dossiers traités, etc...)
Actions de références	<ul style="list-style-type: none"> • voir carte jointe (extraite du rapport d'activité 2006 du CAUE) • «201 conseils aux particuliers ont été dispensés en 2006 dans les territoires ayant contractualisé avec le CAUE pour une Assistance Architecturale et Paysagère : la CC Rhône-Valloire (19), celles du Pays de Romans, du Pays de Royans (33), du Diois (23), du Val d'Eygues (36) et du Crestois (5), et les communes de Lorial (22) et Hostun (63).» (extrait du rapport d'activité 2006 du CAUE)
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil thématique : énergétique, construction bois... avec les partenaires compétents (ADEME, PIE, Fibois...) • Actions pédagogiques de sensibilisation du grand public : ateliers visites de sites, informations média, plaquette d'information

Fiche complémentaire 6

Maître d'ouvrage

3 hypothèses possibles = le PNRV, la CCVD (sauf pour les communes de Combovin et Le Chaffal) ou les 6 communes concernées

Echéancier

Mise en place : 2008, à pérenniser

Partenaires techniques

CAUE de la Drôme

Partenaires financiers

maîtrise d'ouvrage et CAUE 26

Coûts

Coût de la vacation : une présence mensuelle d'une demi-journée, soit 6 jours/an + 2 jours pour bilans et réunions de coordination avec les élus = un total de 8 jours/an, soit un coût de revient de 4 000 €

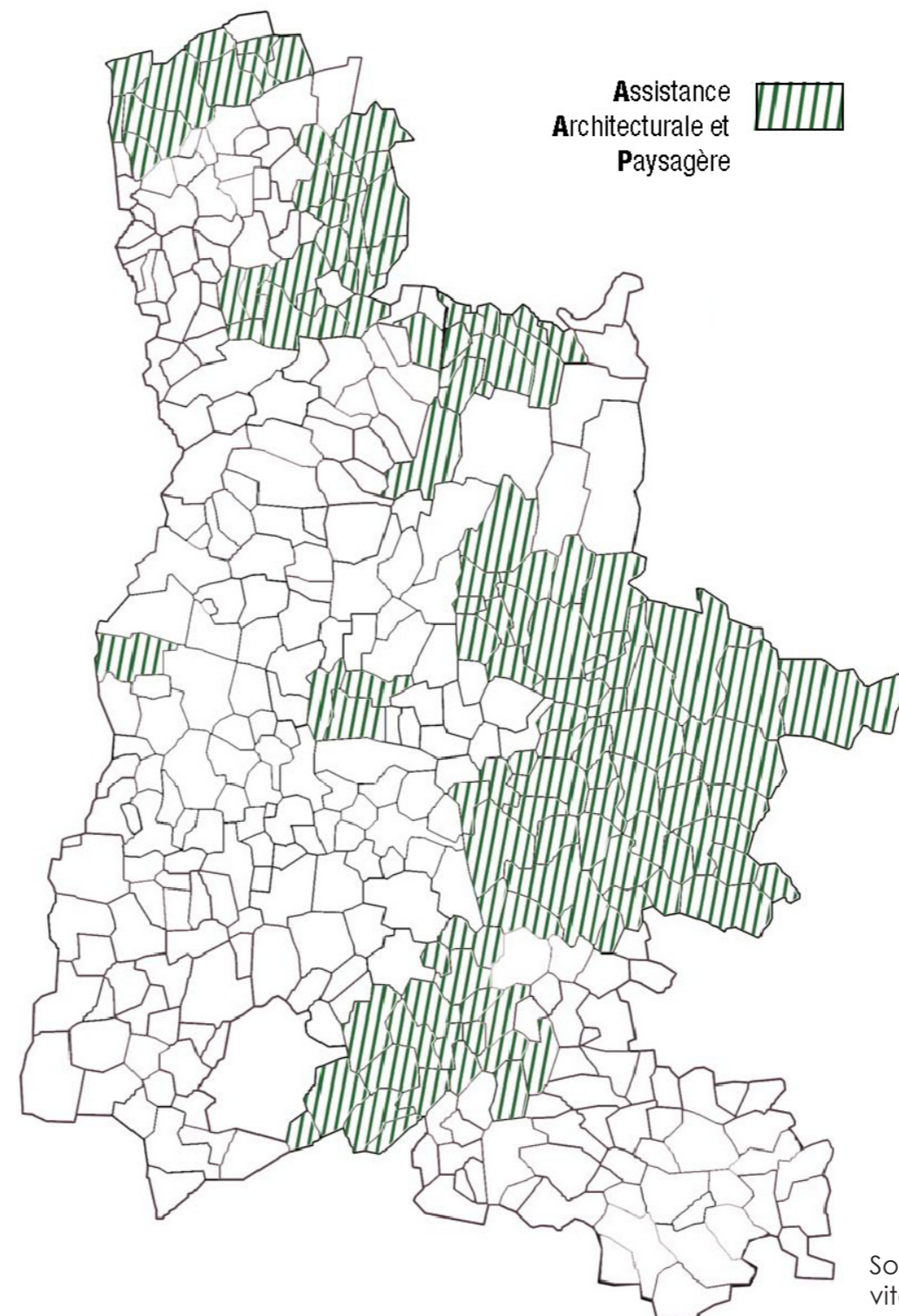
Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne

Développer le conseil architectural et paysager

Contenu :

- conseil aux particuliers (en amont du dépôt de leur PC) : la maîtrise d'ouvrage propose «aux candidats à la construction ou à la réhabilitation un service de conseil gratuit pour une meilleure qualité urbanistique, paysagère, architecturale et environnementale de leurs projets. Un architecte conseiller du CAUE est gratuitement mis à la disposition du public pour améliorer la qualité de leurs projets dans un esprit de concertation et de sensibilisation, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.» (Extrait de la fiche mode d'emploi du CAUE 26)
- conseil aux élus, lors de l'instruction des PC (en coordination avec le service instructeur)

ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE



Source : CAUE 26, carte extraite du rapport d'activité 2006 du CAUE

Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne

Accompagner les agriculteurs pour la qualité architecturale et paysagère des bâtiments d'exploitation agricole et de leurs abords

Enjeu politique	<p>En Gervanne, la bonne dynamique agricole induit la création ou la transformation de bâtiments d'exploitation.</p> <p>La reconnaissance du rôle de l'agriculture dans la qualité paysagère de la Gervanne passe également par une bonne intégration des bâtiments d'exploitation, tant au plan architectural qu'au plan du traitement paysager des abords.</p> <p>L'accompagnement des projets apporte aux agriculteurs une qualité de vie, de travail et d'accueil conforme aux normes actuelles, et en accord avec la qualité exceptionnelle des paysages de la Gervanne.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Décliner le conseil architectural et paysager en l'adaptant aux spécificités de l'activité agricole. Intégrer, quand c'est nécessaire, du conseil énergétique et matériaux (notamment pour construction bois). • Développer un conseil architectural et paysager spécifique aux problématiques des bâtiments d'exploitation agricole de Gervanne. • Permettre de bonnes conditions d'accueil, notamment dans le cas de projets de diversification : vente à la ferme, projets d'agrotourisme...
A quoi s'engagent les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la démarche • Inciter les agriculteurs à faire appel au conseil architectural et paysager
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la structure porteuse du conseil architectural et paysager • Déterminer le nombre de vacations nécessaires • Établir une convention avec le CAUE
Assistance technique et animation	<ul style="list-style-type: none"> • Avec les partenaires professionnels agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des besoins techniques et quantitatifs. • Avec le CAUE de la Drôme : <ul style="list-style-type: none"> - Animation et finalisation de la démarche - Choix de l'architecte et paysagiste conseil - Évaluation annuelle
Actions de références	<ul style="list-style-type: none"> • Actions menées en Isère • Conventions CAUE 26 / CAUE 38 / APAP régulièrement mises en œuvre pour une couverture du Parc, ciblées à chaque fois sur quelques exploitations (par exemple, convention en cours sur 4 exploitations) / financement à 100 % par l'APAP
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil thématique : énergétique, construction bois... avec les partenaires compétents (ADEME, PIE, Fibois...)

Fiche complémentaire **7**

Maître d'ouvrage

CCVD ?

Parc ?

Echéancier

Lancement : 2008

À pérenniser

Partenaires techniques

CAUE de la Drôme

APAP

Chambre d'Agriculture

Partenaires financiers

PNRV
(crédits du Département, de la Région, de l'Europe ?)

Coûts

Vacations de conseil architectural et paysager,

Conseil énergétique

Conseil matériaux...

Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne

Proposer des outils pratiques pour accompagner la réhabilitation des cabanons

Fiche complémentaire

8

Enjeu politique	<p>Les anciens « cabanons » viticoles ou ayant une autre fonction agropastorale ont une forte valeur patrimoniale par leur qualité architecturale, leur relation au paysage, et la forte valeur symbolique qui leur est attachée.</p> <p>Aujourd'hui, ils ont perdu leur fonction initiale et changent de destination, ce qui se traduit par des travaux parfois importants : extension, revêtement, aménagement des abords.</p> <p>Accompagner ces mutations est un enjeu fort pour les communes, et passe essentiellement par une sensibilisation du public et l'apport d'outils techniques pour accompagner les projets.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître le patrimoine des « cabanons ». • Sensibiliser les propriétaires à leur qualité patrimoniale. • Accompagner les projets de réhabilitation.
A quoi s'engagent les communes	<ul style="list-style-type: none"> • A l'occasion de la réalisation des documents d'urbanisme, recenser ce patrimoine. • Faire connaître les outils existants (plaquette de recommandations...). • Accompagner les propriétaires dans leurs projets en favorisant la mise en place du conseil architectural et paysager.
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des cabanons (ou recueil des inventaires existants) • Étude ethnologique • Organisation de journées / mini-formations de sensibilisation découverte aux techniques de constructions et de réhabilitation, ainsi qu'à un aménagement respectueux des abords • Diffusion et/ou adaptation de la brochure du Parc
Assistance technique et animation	<ul style="list-style-type: none"> • Animation pour l'organisation des mini-formations, et la diffusion de la brochure • Prestataire (architecte spécialiste du patrimoine, ethnologue...) pour la partie technique des formations.
Actions de références	<ul style="list-style-type: none"> • « Des cabanons dans les vignes - Cahier de prescriptions de restauration » édité par le PNRV • Actions de valorisation culturelle des cabanons de Châtillon en Diois (Cabanon du Maupas, association « Kalédioscope »)
Pour aller plus loin	Montage de produits touristiques / promenade découverte des cabanons (itinéraire balisé ou balade thématique accompagnée)
Documents techniques joints	Extraits de la plaquette « Des cabanons dans les vignes »

Maître d'ouvrage

Parc ?

CCVD ?

Echéancier

Mini-formations :
2008

Partenaires techniques

CAUE de la Drôme

Architecte spécialisé
dans la restauration
du patrimoine rural

Paysagiste

Partenaires financiers

PNRV ?

CCVD ?

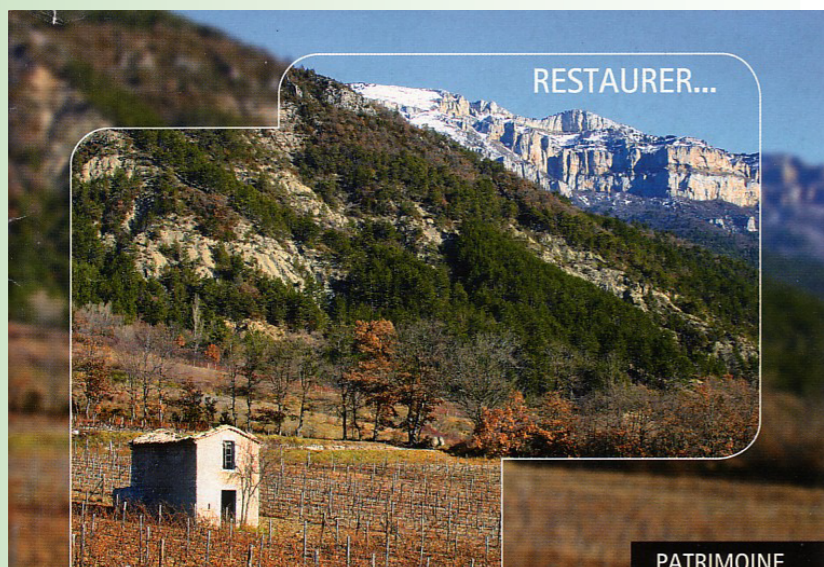
Coûts

Intervention d'ethnologue,
architecte et paysagiste
pour l'animation
technique de mini-
formationsVacations conseil
architectural et
paysager (dans le
cadre plus général
de la consultance.

Axe 2 : Accompagner l'urbanisation et la qualité architecturale en Pays de la Gervanne

Expérience inspirante : «Des cabanons dans la vigne»

Proposer des outils pratiques pour accompagner la réhabilitation des cabanons





RESTAURER...

PATRIMOINE

Des cabanons dans les vignes

Cahier de prescriptions de restauration

Des cabanons dans les vignes

Avant de restaurer, il est essentiel de comprendre l'histoire et l'usage de ces cabanons. Ils ont été construits pour protéger les vignes des gelées et des animaux sauvages. Leur architecture est simple et fonctionnelle, adaptée à leur environnement.

Cabanons en devenir...

Les cabanons ont évolué au fil du temps. Certains ont été transformés en habitations permanentes, tandis que d'autres restent des structures temporaires. Cette évolution reflète les changements dans l'agriculture et l'habitat rural.



Planchers et Plafonds

Les planchers et plafonds sont des éléments clés de la structure des cabanons. Ils doivent être conçus pour résister à l'humidité et aux variations de température.

Aménagements et Obords

Les aménagements intérieurs et extérieurs sont essentiels pour rendre les cabanons habitables et agréables. Les obords (toitures) doivent être soigneusement entretenus pour protéger l'intérieur.



Murs et Percements

Les murs et les ouvertures des cabanons sont caractéristiques de leur architecture traditionnelle. Leur réhabilitation doit respecter les techniques locales.

Encadrements

Les encadrements des portes et fenêtres sont souvent réalisés en pierre ou en bois. Ils doivent être restaurés pour préserver l'authenticité des bâtiments.



Crépis, enduits et Décor peint

Les façades des cabanons sont souvent recouvertes de crépis, d'enduits ou de peintures décoratives. Ces éléments contribuent à leur caractère patrimonial.

RECOMMANDATIONS

Il est recommandé d'utiliser des matériaux locaux et traditionnels pour la restauration des façades. Les peintures doivent être compatibles avec les supports existants.



Axe 3 : encourager un développement touristique doux ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne

Réaliser un plan d'interprétation pour le Pays de la Gervanne

Fiche action pilote

9

<p>Enjeu politique</p>	<p>Avec de nombreux sites emblématiques, des belvédères remarquables, des paysages et des ambiances très contrastées, un riche patrimoine agro-pastoral, des villages remarquables..., la Gervanne dispose d'un potentiel de développement touristique évident, aujourd'hui méconnu et peu valorisé.</p> <p>Plusieurs freins apparaissent aujourd'hui au développement touristique en Gervanne : des conflits d'usage entre promeneurs, agriculteurs et chasseurs, plus largement une insuffisante structuration et mise en réseau de l'offre touristique et des acteurs, le faible développement de l'agro-tourisme...</p> <p>La volonté marquée des acteurs locaux à affirmer leur identité et à maîtriser la fréquentation touristique, si elle est aujourd'hui un frein, peut devenir demain un atout pour un développement touristique de «haute qualité environnementale».</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les richesses singulières du territoire dans une offre de découverte touristique structurée et cohérente • Conforter l'image, l'originalité et la notoriété du Pays de la Gervanne, ainsi que l'émergence d'un nouveau regard sur le territoire • Développer une offre récréo-touristique spécifique au Pays de la Gervanne • Développer et concrétiser de nouvelles habitudes de travail en commun et d'échanges • Etablir un outil de développement opérationnel, partagé, fédérateur, se déclinant en actions concrètes
<p>A quoi s'engagent les communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la démarche • S'impliquer dans la démarche, pour certains élus, en participant aux réunions techniques et ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du plan d'interprétation
<p>Principales étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la structure porteuse du plan d'interprétation • Mobiliser l'ensemble des élus, partenaires et techniciens pouvant être intéressés par la démarche • Organiser une réunion d'échange et de travail avec l'ensemble des personnes concernées par la démarche • Etablir un cahier des charges pour consulter des bureaux d'étude • Consultation des bureaux d'étude et choix d'un prestataire (équipe pluridisciplinaire : à minima tourisme, développement local, patrimoine naturel-bâti-culturel ; avec expériences en terme d'animation et de concertation)
<p>Assistance technique et animation</p>	<p>/</p>
<p>Actions de références</p>	<p>Voir sur d'autres territoires comment cela se passe....</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charte d'interprétation du Diois • Plan d'interprétation du Val Gelon
<p>Documents techniques joints</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple de contenu et trame pour cahier des charges de l'étude du plan d'interprétation • Extraits de «L'esprit des lieux - Programmer l'interprétation» • Notes du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : le point sur l'interprétation du patrimoine en France

Maître d'ouvrage

PNRV ?
Les communes ?

Echéancier

Lancement 2008

Partenaires techniques

Communauté de communes
Office du tourisme
Département
Associations
CAUE
Personnes ressource

Partenaires financiers

Département ?
Région ?

Coûts

Coût étude :
25 000-35 000 €HT

Trame de cahier des charges pour consultation des bureaux d'étude : Base de réflexion pour le groupe de travail

1- Contexte

- Contexte géographique et institutionnel : situation, PNRV, cantons, communauté de communes
- Maîtrise d'ouvrage et partenaires privilégiés : PNRV (maître d'ouvrage ?), Partenaires privilégiés (communes, office du tourisme, associations en lien avec le tourisme ou le patrimoine, personnes ressource...)

2- Présentation du périmètre d'étude

- Les 6 communes du Pays de la Gervanne : Beaufort-sur-Gervanne, Le Chaffal, Combovin, Gigors-et-Lozeron, Ombrière, Plan-de-Baix.
- Périmètre à élargir ?
- Travail et recherche des potentialités à l'échelle des six communes, identification des sites incontournables, des sites à révéler et à ne pas révéler

3- Objectifs de l'étude

- Objectifs territoriaux / Conforter l'image et la notoriété du Pays de la Gervanne : proposer une lecture originale et une compréhension globale du territoire, se démarquer par rapport aux territoires alentours, définir un projet privilégiant des aménagements de qualité et durables, susciter la curiosité et l'imagination des visiteurs, faire émerger un nouveau regard sur le territoire (pour les habitants comme pour les visiteurs)...
- Objectifs patrimoniaux : faire évoluer le regard de chacun sur le patrimoine naturel, bâti, culturel et paysager du territoire, faire prendre conscience de ses richesses et sensibilités, le faire apprécier, le protéger et le valoriser...
- Objectifs économiques : proposer une offre touristique spécifique au Pays de la Gervanne, structurée et cohérente, adaptée aux contraintes et sensibilités du territoire, favoriser une diversification du tissu économique
- Objectifs opérationnels : construire un programme d'actions de valorisation, partagé et concerté, traduire le programme en terme opérationnel.

4- Contenu de l'étude

1- Avant-Projet, Scénarios d'interprétation du territoire, Choix de la solution retenue

- Préciser les enjeux du plan d'interprétation - Détailler et hiérarchiser les objectifs identifiés
- Analyse des clientèles potentielles du Pays de la Gervanne et des publics cibles du plan d'interprétation
- Recherche, analyse et évaluation des potentiels d'interprétation du Pays de la Gervanne : démarches existantes, ressources (particularités du territoire, histoire propre, sites à protéger...), identification de thèmes à développer
- Proposition de scénarios d'interprétation : thème principal d'interprétation, itinéraires, choix des médias, propositions d'animation et de produits touristiques, estimation des coûts (aménagement

et équipement, fonctionnement, retombées économiques directes et indirectes)

2- Projet : Mise en oeuvre du scénario retenu, programme d'investissement

- Présentation du programme d'interprétation
- Plan d'actions avec fiches actions relatives aux études complémentaires (technique, maîtrise d'oeuvre...) et/ou travaux à engager pour mettre en oeuvre le plan d'actions
- Calendrier des interventions
- Prévisionnel financier

5- Déroulement de la mission

Les missions du bureau d'études sont les suivantes :

- une mission d'expertise : ressources patrimoniales et potentialités en terme d'interprétation ...
- une mission de définition et de conception : établissement de scénarios, propositions de fils directeur de l'interprétation, de thèmes, d'itinéraires, de médias, ...
- une étude de faisabilité, d'aide au conseil et d'aide à la décision : faisabilité technique, financière...
- une mission d'accompagnement : participation à l'animation et à la concertation, communication, mise en réseau, mobilisation des « forces vives », ...

Déroulement :

1- Phase avant-projet

- Recueil de données : entretiens, investigations de terrain, bibliographie
- Analyse & synthèse
- Débats, concertation, appropriation

2- Phase projet

- Groupes de travail, entretiens
- Rédaction du plan d'interprétation
- Débats, concertation, appropriation

6- Délais et rendus

A définir

Axe 3 : encourager un développement touristique doux ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne

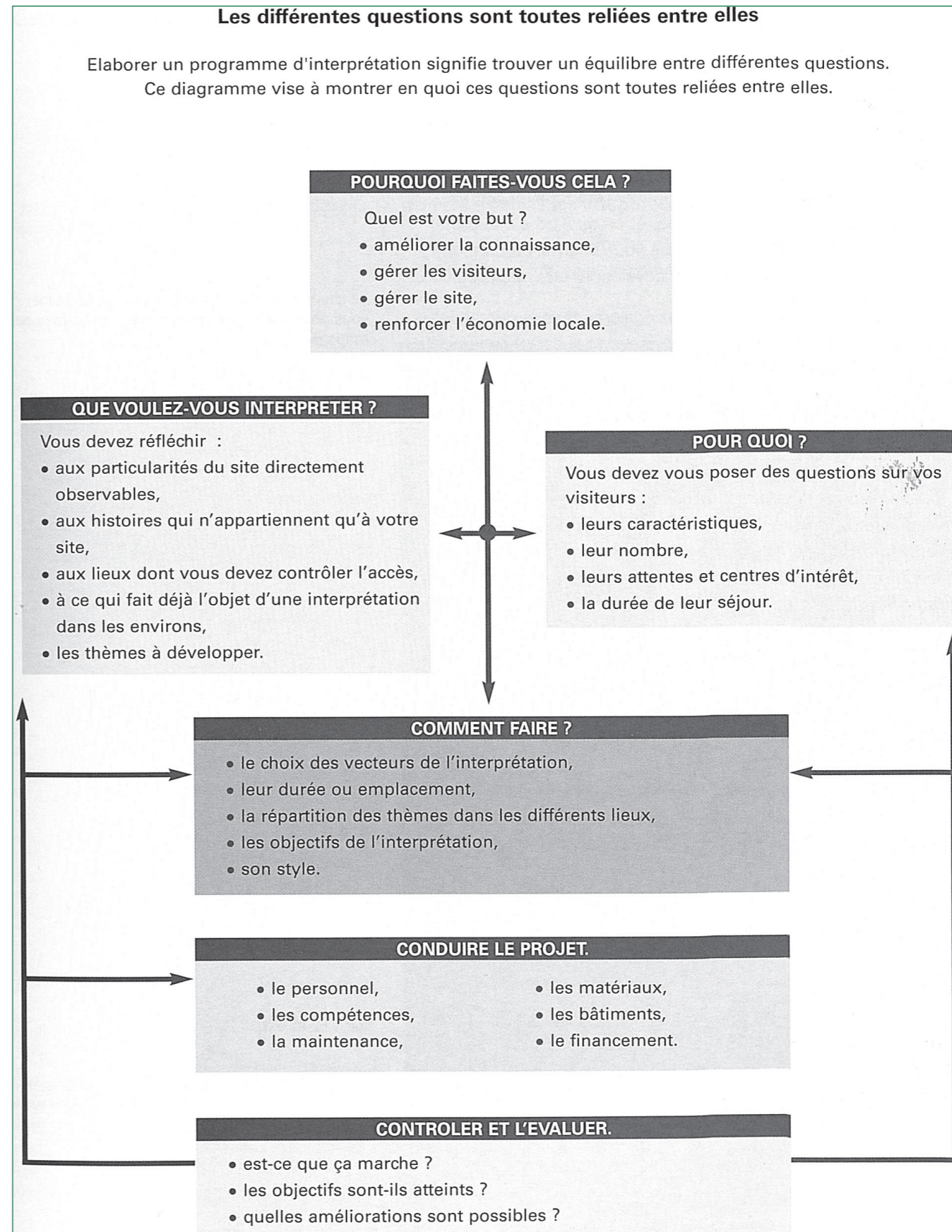
Extraits de «L'esprit des lieux - Programmer l'interprétation»



Les partenaires potentiels à l'élaboration du plan d'interprétation

	Conseils	Coopération potentielle pour l'élaboration du programme	Participation ou soutien à ce type de projets	Soutien financier	Formation
Communautés					
Particuliers	X	X	X		
Groupes et associations locales		X	X		
Conseils municipaux		X			
Secteur associatif					
Associations de personnes handicapées ou défavorisées	X				
Associations défendant d'autres intérêts spécifiques	X	X			
Entreprises					
Opérateurs touristiques	X	X	X		
Sociétés industrielles et commerciales		X	X	X	
Entreprises du secteur de l'hébergement	X	X			
Organisateurs d'événements spécifiques		X	X		
Entreprises de transport	X	X	X		
Consultants	X	X			X
Organismes locaux ou régionaux					
Offices de tourisme	X		X		
Entreprises locales	X	X	X	X	
Services locaux de garderie concernant les milieux naturels	X	X	X		
Musées locaux	X	X	X		
Ecoles		X	X		
Universités et collèges	X		X		X
Services publics déconcentrés					
Service en charge du : développement économique	X	X	X	X	
Education	X	X			
Loisirs	X	X	X	X	
Equipements routes et autoroutes	X	X			
Services sociaux	X	X			

Réaliser un plan d'interprétation pour le Pays de la Gervanne



Axe 3 : encourager un développement touristique doux ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne

Réaliser un plan d'interprétation pour le Pays de la Gervanne

Fiche action pilote

9

Notes du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Le point sur l'Interprétation du patrimoine en France Synthèse des éléments clés du séminaire des 7 et 8 décembre 2000 à Lyas (07)

Préambule

Au cours du séminaire «Interprétons l'Interprétation» qui a eu lieu en décembre 2000 à l'initiative du Centre Régional de Ressources du Développement Rural (Rhône-Alpes) et du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, de nombreux spécialistes de l'interprétation du patrimoine se sont penchés sur l'évolution de cette discipline.

Partant du constat d'une certaine dérive du concept initial - définition incertaine, multiplication et banalisation des réalisations, uniformisation des supports et des discours, manque de créativité et d'émotion, standardisation des équipements,... - ils ont éprouvé le besoin de faire le point sur la pratique de l'interprétation en France aujourd'hui.

Pour cela, il était nécessaire à la fois de revenir aux sources de la démarche et de prendre en compte les évolutions des dernières années.

Le concept d'interprétation du patrimoine a été formalisé dans les années 50 aux États-Unis par Freeman Tilden, chargé d'étude par le Service National des Parcs, sur la base de l'observation des pratiques des Parcs nationaux américains.

L'ouvrage de référence¹ a défini les principes de base et la «philosophie» de l'interprétation. Il s'agissait d'une activité éducative visant à communiquer aux visiteurs la compréhension et le respect du patrimoine naturel et historique protégé dans les Parcs nationaux.

Ce concept est ensuite passé en Grande-Bretagne, où il a été adapté à un contexte différent, propre aux pays européens, en introduisant notamment la dimension de patrimoine rural.

En France, c'est seulement à la fin des années 80 que le concept fit son apparition, avec les travaux réalisés par Jean-Pierre Bringer, chargé de mission pour l'interprétation à l'Atelier Technique des Espaces Naturels (Ministère de l'Environnement). Le concept arrivait à point nommé pour opérer une synthèse entre la recherche d'approches pédagogiques nouvelles dans le domaine de l'éducation à l'environnement, et une préoccupation croissante pour les domaines de la communication.

Les pratiques d'interprétation ont été mises en œuvre depuis lors principalement dans les espaces protégés (Réserves, Parcs, Conservatoires,...), dans les réseaux d'éducation à l'environnement (CPIE, École et Nature par exemple) et dans la «nouvelle muséologie» (musées de plein air et écomusées).

Il nous a semblé utile d'engager une nouvelle étape qui marquera peut-être une nouvelle évolution du concept. En effet, sa diffusion a engendré un double phénomène paradoxal : à la fois la perte ou la dilution progressive des idées et de la philosophie de départ, qui recelait une richesse et des implications considérables, et en même temps la référence constante à des principes et à une terminologie datant de Tilden, et par conséquent un peu obsolètes.

Tilden lui-même, dans son ouvrage, concluait en disant : «Je suis sûr que dans les temps à venir l'Interprétation changera de signification pour couvrir un horizon de pensée élargi et pour s'adapter à de nouveaux besoins et de nouvelles pratiques.»

1. «Interpreting our Heritage», 1957

Et de fait, l'interprétation est depuis son origine un concept fluctuant et évolutif. A la confluence de l'Éducation et de la Communication, de l'Environnement et de la Culture, de l'Art et de la Science, c'est un concept transversal qui ne «cadre» pas avec une approche sectorielle, et c'est sans doute ce qui fait en fait toute la richesse.

Loin de vouloir l'enfermer dans un carcan, le travail présenté ici vise donc à marquer une évolution liée aux enjeux actuels. Il semble notamment important de redéfinir et d'actualiser l'interprétation du patrimoine en reliant cette démarche à des enjeux de développement durable et d'éco-citoyenneté.

Ce document représente une synthèse des éléments clés du séminaire de décembre 2000 sur les points suivants :

- Quels sont les objectifs d'une démarche d'interprétation ?
- Quels sont les principes à respecter pour mettre en œuvre une démarche d'interprétation ?
- Quels sont les métiers et les compétences nécessaires pour mener à bien un projet d'interprétation ?

A partir de ces différents points, nous proposons tout d'abord quelques éléments de définition du concept. Il s'agit de l'état des lieux d'une réflexion et de questionnements qui sont loin d'être achevés, mais dont l'objectif est d'améliorer les pratiques, de professionnaliser les acteurs, d'en faire une démarche de qualité et d'encourager sa diffusion.

Éléments de définition

Faire découvrir le patrimoine et faire comprendre les enjeux qu'il révèle, par une approche sensible utilisant l'émotion, le rêve, l'imagination, la création, les moyens d'expression ludiques et artistiques.

L'interprétation du patrimoine est une démarche globale qui organise une rencontre directe, forte et vivante entre des visiteurs, un site et un élément du patrimoine naturel, culturel, bâti ou paysager, dans le but de provoquer une prise de conscience sur le sens de ce patrimoine, sur sa valeur de «bien commun».

Elle révèle à la fois la spécificité d'un lieu et des enjeux locaux liés au patrimoine qui rejoignent des enjeux de sociétés plus large, et donc impliquent et concernent les visiteurs quels qu'ils soient.

Elle amène à s'interroger, non pas en livrant telles quelles des informations scientifiques, mais en montrant ce qui nous relie de façon sensible au patrimoine.

Pour cela, l'interprétation privilégie une approche basée sur l'émotion, l'imagination, la mise en situation et la participation du public.

La construction d'un projet d'interprétation repose sur un travail de création collective piloté par des professionnels, avec la participation des acteurs locaux, qui débouche sur des réalisations animées, souples et évolutives, dans le respect des sites concernés.

Les objectifs d'une démarche d'Interprétation du patrimoine pour un développement local

- Participer à la gestion du patrimoine.

L'interprétation est un outil parmi d'autres de valorisation du

patrimoine, qui contribue à la compréhension, la protection et la gestion de notre héritage naturel, culturel, bâti et paysager.

- Développer l'activité des territoires.

Le patrimoine étant devenu un support de développement pour de nombreux territoires fragiles, l'interprétation contribue à un développement local basé sur les ressources sociales, culturelles, environnementales et économiques propres à ces territoires ; elle contribue à créer des emplois et des activités d'accueil du public, d'animation, d'éducation et de loisirs.

pour une sensibilisation au territoire

- Révéler la spécificité d'un site ou d'un territoire.

Cette démarche permet une approche positive des ressources et des potentiels d'un site ou d'un territoire, y compris de celles qui peuvent paraître banales ; elle met ainsi en valeur ce qu'il a de spécifique ou d'unique, ses richesses propres ; elle permet de personnaliser les réalisations et de valoriser et dynamiser les acteurs locaux.

- Créer des liens émotionnels et affectifs, créer une relation forte

- entre les visiteurs et un patrimoine (par la découverte, la sensibilisation, l'émotion, le rêve, la surprise, le plaisir de passer un bon moment sur un site,...),

- entre la population locale et son patrimoine (en générant un sentiment d'appartenance et d'appropriation),

- entre les gens (en générant de la convivialité et de l'échange, du lien social).

Le projet provoque une rencontre qui va marquer, qui va laisser des traces, amener à révéler en quoi ce patrimoine concerne chacun d'entre nous en faisant référence à ce que chacun d'entre nous connaît, aime, ressent, et en personnalisant cette rencontre avec un territoire et ses acteurs.

pour une éducation au développement durable et à la citoyenneté

- Cette mise en relation n'est pas gratuite : elle permet de faire comprendre quelque chose, de transmettre un message, de traduire ce que les porteurs du projet ont envie de dire. Cette «rencontre» doit amener les visiteurs à se poser des questions, provoquer leur curiosité, susciter une réflexion, éveiller un intérêt, une envie d'apprendre et de connaître.

• L'interprétation veut donner un sens au patrimoine pour le présent et pour l'avenir : c'est une approche qui ne véhicule pas un discours passéiste, mais révèle le sens de tel ou tel patrimoine dans le temps, en quoi il nous concerne aujourd'hui, quels sont les enjeux pour l'avenir. Il s'agit d'une approche dynamique qui marque une transition : que voulons-nous faire de ce patrimoine ? Sur quoi nous amène-t-il à réfléchir ? Elle propose donc de modifier le regard que l'on porte sur le patrimoine en le mettant en perspective et en le reliant à des enjeux de société.

- Ainsi, elle peut faire évoluer les comportements vers la compréhension et le respect d'un patrimoine, en provoquant des réactions, en responsabilisant et en rendant chacun acteur des choix pour l'avenir.

Quels principes pour construire une démarche d'Interprétation

Lieu

«Ce lieu nous interpelle et nous inspire» (spécificité)

SPÉCIFICITÉ : l'interprétation propose un acte créatif unique qui

met en valeur la spécificité, la personnalité d'un site et d'un territoire («l'esprit du lieu») au travers de solutions originales et adaptées.

ANCRAGE : l'interprétation suppose un ancrage du projet de mise en valeur du patrimoine dans les ressources culturelles, humaines, environnementales et économiques du site et du territoire.

APPROPRIATION : elle s'appuie nécessairement sur une démarche participative avec les acteurs locaux (élus, associations, scolaires, socioprofessionnels...) et la population d'un territoire, dans les contenus comme dans les méthodes.

Enjeux

«Ces patrimoines et leurs enjeux nous concernent» (responsabilité)

ENJEUX : l'interprétation est plus que de l'information : elle n'expose pas des faits, mais révèle une idée forte, fait surgir des liens ; en mettant en évidence des enjeux locaux liés au patrimoine, elle se réfère à une problématique et à des enjeux de société plus larges qui concernent les visiteurs et donc les incitent à devenir acteurs, à prendre position.

RESPONSABILISATION : il ne s'agit pas de noyer les visiteurs sous une masse d'informations, mais de susciter leur curiosité et les amener à s'interroger puis à chercher des réponses par leurs propres moyens ; ainsi elle favorise la responsabilisation et l'autonomie.

ÉVOLUTION : c'est une approche évolutive et dynamique dans le temps et dans l'espace : elle considère un patrimoine vivant, non arrêté ; elle permet de relier passé, présent, futur.

Mise en relation

«Nous nous adressons à des personnes que nous pouvons toucher» (interactivité)

LIEN : l'interprétation s'appuie sur la sensibilité, le vécu, le quotidien et la culture des différents visiteurs dans leur diversité ; elle cherche ainsi à créer un lien avec eux, à faire un parallèle avec leur expérience quotidienne ; elle essaie de mettre en évidence quelque chose qui les concerne.

IMMERSION : l'interprétation doit permettre une immersion, une mise en situation par le contact direct avec un site et un patrimoine ; elle fait appel à la participation du public ; elle sollicite l'usage de plusieurs sens et s'adresse à la personne dans sa globalité.

Émotion

«Nous n'expliquons pas, nous faisons rêver et ressentir» (sensibilité)

ÉMOTION : l'interprétation fait appel à l'émotion et à la sensibilité pour livrer ses messages ; la découverte doit procurer une émotion forte ; elle cherche à toucher le public, à raconter une histoire qui a une âme ; elle ne décrit pas les choses mais suggère, évoque.

IMAGINATION : elle ne livre jamais une connaissance scientifique ou une information brute, mais a recours à une histoire, à un fil conducteur ; elle fait appel à l'imagination et à la poésie en utilisant des analogies, des paraboles, des images, des métaphores, des légendes, des rêves, etc.

CRÉATION : l'interprétation est une démarche créative, qui peut faire appel à différents moyens d'expression (artistique, ludique, corporelle, etc.), tout en restant au service de messages et de contenus.

Axe 3 : encourager un développement touristique doux ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne

Notes du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (suite)

Réaliser un plan d'interprétation pour le Pays de la Gervanne

Fiche action
pilote

9

ÉTONNEMENT : l'interprétation utilise la provocation et l'humour ; messages, illustrations et autres présentations visent ainsi à interpeller, à provoquer l'intérêt et la curiosité du public.

Savoir faire

«Nous faisons appel à des compétences et nous prenons le temps» (démarche et créativité)

MÉTIERS : l'interprétation est un art, un savoir faire qui fait appel à des compétences, des qualifications professionnelles et des métiers.

ÉQUIPE : c'est la plupart du temps un travail d'équipe, une création collective qui associe plusieurs partenaires : acteurs locaux, concepteurs, artistes, animateurs, artisans, etc., pilotés par un «chef d'orchestre» chargé de la conception du projet.

SOUPLESSE : l'interprétation étant une approche sensible et évolutive, elle doit privilégier dans ses outils la souplesse et la flexibilité pour pouvoir s'adapter et s'enrichir au fil du temps.

MÉDIATION : elle fait appel à la médiation, en privilégiant chaque fois que possible la médiation humaine sur le terrain (animateurs, habitants,...).

ÉVALUATION : la démarche doit prévoir une phase d'évaluation afin de bien répondre aux objectifs et aux attentes et de pouvoir évoluer.

Les métiers et compétences dans un projet d'interprétation

• **Le porteur du projet initial** (celui qui commande le projet) peut être :

- une association,
- une collectivité (commune, Conseil général, Conseil régional,...),
- un établissement scolaire...

• **Le prestataire** (celui qui réalise le projet) peut être :

- une association,
- du personnel spécialisé de structure publique ou privée,
- un bureau d'études,
- des scolaires,
- des chantiers de jeunes...

Dans tous les cas, il est important que la démarche de réalisation soit pilotée par un professionnel de l'interprétation.

• **Un comité de pilotage** peut être mis en place pour valider les différentes étapes du projet, et bien faire le lien entre porteur de projet et prestataire.

Pour une clarification des rôles et des compétences concernant la conception et la réalisation du projet, il semble important de distinguer :

• **L'équipe de conception :**

La phase de conception ne doit pas être escamotée du projet ; c'est un travail de création collective réalisé par une équipe.

L'interprète-concepteur coordonne le travail d'une équipe pluridisciplinaire qu'il a constituée en fonction du projet et des spécificités.

Il est responsable devant le porteur du projet/maître d'ouvrage, autant pour les aspects administratifs (respect des délais, du budget,...) que pour le contenu du projet (respect du cahier des charges et des objectifs,...).

Il assure aussi un rôle de conseil et de garant de l'éthique de l'interprétation, car il a en tête les objectifs et principes de la démarche d'interprétation.

Il est garant à la fois de la méthode de travail et de la créativité. Il s'approprie le message et conçoit le scénario mis en œuvre pour le faire passer, en essayant d'apporter son ressenti, son

émotion et sa vision, et décide des médias à utiliser.

C'est le «metteur en scène» de l'équipe.

On pourra retrouver à ses côtés, selon la nature du projet :

- des personnes qualifiées (botaniste, géologue, anthropologue, paysagiste,...),
- des personnes ressources locales, des scolaires avec leurs enseignants, des jeunes avec leurs animateurs,
- des artistes ou des poètes à même d'enrichir la démarche d'une approche créative et sensible,
- des professionnels de l'écrit (rédacteur, journaliste,...), de l'image (photographe, illustrateur, vidéaste,...) et de la présentation (graphiste, scénographe,...),
- des animateurs de terrain qui feront ensuite partie de l'équipe d'animation, etc.

• **La fabrication des supports** (écrit, image, présentation, œuvre d'art,...) est confiée à des professionnels qui peuvent être associés dès la phase de conception.

• **L'équipe d'animation :**

Elle fait vivre le projet sur le site. Elle est en contact avec le public et a donc à la fois une mission d'accueil et d'animation. Selon les projets, on trouvera des guides interprètes, des animateurs nature ou culturels et d'animation. Selon les projets, on trouvera des *guides interprètes*, des animateurs nature ou culturels, ou encore des conteurs, des comédiens. Dans certains cas, le public peut être reçu directement par la population ou telle catégorie d'acteurs, qui sont alors formés en conséquence. Dans tous les cas, il est important que l'équipe d'animation soit associée à l'équipe de conception afin de s'approprier le projet et ses objectifs.

Les participants au séminaire de Lyas :

- Tony Bailly, CPIE de Gâtine Poitevine
- Claire Bonnelle, CPIE du Vercors
- Pascal Brettenbach, CPIE du Vercors
- Jean Burger, Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement
- Anne Carton, Centre Régional de Ressources du Développement Rural
- Catherine Cayre, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Luc David, Les Écologistes de l'Euzière
- Benoît Deboskre, CPIE du haut Doubs
- Yves Delmare, Atelier Z
- Cyrille Dufour, Espace Naturel Régional Nord pas de Calais
- Guillemette Gardette, bureau d'étude «Médiéval»
- Françoise Gonnet, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Zoé Hall, Association for heritage interpretation
- Bernard Hyvernât, Conservatoire des sites naturels bourguignons
- Henri Labbe, Direction régionale Jeunesse et Sports de Bretagne
- Benoît Lafosse, artisan plasticien de l'environnement
- Jean-Jacques Leogier, DRAF Rhône-Alpes
- Donatella Murtas, architecte muséographe
- Réli Noël, Parc National des Cévennes
- Alexis Nouailhat, dessinateur
- Gilles Peissel, journaliste et animateur
- Isabelle Roux, Réseau Éducation à l'Environnement des Hautes Alpes
- Isabelle Ruin, CPIE du Velay
- Etienne Trautmann, accompagnateur en montagne et interprète

Axe 3 : encourager un développement touristique doux ancré sur les valeurs du Pays de la Gervanne

Former des acteurs touristiques locaux aux valeurs patrimoniales naturelles et culturelles de la Gervanne

Fiche **10**
complémentaire

Enjeu politique	<p>Les richesses patrimoniales, naturelles ou culturelles, ainsi que la bonne dynamique agricole font du pays de la Gervanne un secteur remarquable, même s'il est aujourd'hui méconnu.</p> <p>La fréquentation touristique de la Gervanne est aujourd'hui relativement confidentielle. Malgré tout, des conflits d'usages existent, notamment entre agriculteurs et promeneurs.</p> <p>C'est pourquoi il est nécessaire de créer des outils qui favorisent la découverte de ce territoire d'exception, dans le respect de ses ressources patrimoniales et de ses acteurs locaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Former les acteurs touristiques aux richesses patrimoniales et aux spécificités de la Gervanne pour qu'ils les valorisent mieux dans les produits qu'ils élaborent (promenades accompagnées...) et diffusent cette « valeur » du territoire. Réalisation d'éducteurs et mini-formations pour les acteurs locaux (accompagnateurs, offices du tourisme, agriculteurs développant l'agrotourisme...)
A quoi s'engagent les communes	Soutien à la démarche, sensibilisation des habitants et acteurs locaux
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les richesses patrimoniales : <ul style="list-style-type: none"> Naturelles : géologie et géomorphologie, biodiversité, cascades et résurgences, sites naturels remarquables... Culturelles : patrimoine rural, structures agropastorales anciennes, morphologie des villages et architecture, site à forte valeur patrimoniale... Paysagères : points de vue, diversité d'ambiances... Produits locaux (fromages AOC, plantes aromatiques, etc...) Réaliser des outils adaptés aux besoins des acteurs locaux (brochures, sentiers de découverte, itinéraires VTT, sites aménagés...)
Assistance technique et animation	Partenaires techniques identifiés pour les montage des différents projets
Actions de références	Démarche de l'action interparcs « hébergeurs nature »
Pour aller plus loin	Création d'itinéraires de découverte et d'interprétation Aménagement de sites à forte valeur patrimoniale

Maître d'ouvrage

Parc ?

CCVD ?

Echéancier

Éducteur : 2008

Outils : cibler les priorités

Partenaires techniques

CDT

Parc

CAUE

Partenaires financiers

Département ?

Région ?

Coûts

En fonction des projets